Saint-Denis sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2019

Cérémonie des Vœux dans la nouvelle Salle de la Martinière

02.54.70.03.71
41500 MENARS

- Alimentation Générale
- Produits BIO et Régionaux
- Butagaz
- Dépôt pressing
- Poisson le vendredi
- Livraison à domicile

Proxi MARCHÉ

Artisan Fleuriste
Florilys
17, Route Nationale
L'Hermitage
41260 La Chaussée- Saint- Victor
02 54 74 17 14
www.florilys-fleuriste-lachausseesaintvictor.fr
gwendodupont@outlook.fr
Commandez par ☎ et réglez par CB

MB
Maintenance Industrielle Blésoise
COQUAND Fabrice
Port : 06 85 13 57 44
ZA des Sarrazinières
rue des Boulonnières
41000 Saint Denis sur Loire
Tél. : 09 61 36 93 46
Fax : 09 70 61 13 93
mib41000@ymail.com

Électrotechnique E2-3 CH
QUALIBAT 5412-5421 5422-5522
ménage électricité
Tél. : 02 54 20 32 26
Fax : 02 54 20 35 33
Email : accueil@menage-elec-clim.fr
Bâtiment
Industrie - Tertiaire
Maintenance
Climatisation
Electricité Générale
Haute & Basse Tension
Disponible, Réactif, Au service de vos projets

Saint-Denis sur Loire

Groupama
la vraie vie s'assure ici
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Document et visuels non contractuels. Ne pas jeter sur la voie publique – Crédit Photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel, Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 12/2016.

ARCHITECTE
BOUR ESQUISSE
Maximilien ROMERO
Architecte DPLG
1, Rue des Landiers
41350 Saint-Gervais-La-Foret
Tél: 02 54 42 88 88
Fax: 02 54 50 03 64
Bour-esquisse.architecte@bbox.fr

Éditorial de Benoit SIMONNIN,

Maire de Saint-Denis-sur-Loire
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2019, en mon nom personnel et au nom de tous les conseillers municipaux, il me revient le plaisir de vous présenter les vœux de la Municipalité. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Ce traditionnel bulletin municipal de début d'année permet à vos élus de faire un point sur la situation de notre belle commune. Vous le découvrirez tout au long de ses pages, 2018 fut encore une année marquée par des investissements importants, notamment dans nos bâtiments communaux. Alors que la fin de notre mandature approche, le souhait de vos élus de laisser un parc immobilier en bon état de conservation ou de rénovation est exaucé.

2019 sera en effet la dernière année complète de cette équipe municipale. Les investissements importants réalisés ces dernières années, en application du plan pluriannuel d'investissements voté en 2015, nous conduisent à « lever le pied » afin de permettre à nos réserves financières de se reconstituer.

Toutefois, cette année devrait voir quand même certains projets se concrétiser : la création d'un nouvel espace cinéraire au cimetière, la transformation, enfin, de l'ancienne cabine téléphonique de la Place Eugène Leroux en boîte à livres, la restauration des marches du Lavoir des Mées, le changement de la chaudière de la Maison des Associations, l'aménagement autour du girouet sur les bords de Loire et la fin de la modernisation de notre éclairage public.

Une dépense imprévue pourrait toutefois venir contrecarrer certains de ces projets. En effet, le pont qui enjambe l'A10 sur la VC 50 entre Saint-Denis-sur-Loire et Villebarou (Francillon), donne de sérieux signes de faiblesse. Des études vont être menées avec l'aide d'Agglopolys et d'un bureau d'études mais des travaux importants, donc onéreux, seront sans doute nécessaires dès cette année. Ce dossier attire bien sûr toute notre attention et fait partie des imprévus qu'une municipalité doit savoir gérer afin de garantir le confort et la sécurité de tous.

Je tiens à féliciter et remercier dans cet éditorial tous ceux qui œuvrent quotidiennement à mes côtés pour la qualité de vie des dionysiens. Que soient donc remerciés les conseillers municipaux et tous les employés de notre commune pour leur professionnalisme et leur dévouement. J'adresse bien sûr un remerciement tout particulier à mes quatre adjoints sans qui rien ne serait vraiment possible.

En ces temps agités, où certains, sous couverts de revendications pourtant parfois très légitimes, voudraient imposer la violence et le jusqu'au-boutisme comme moyen d'expression, il nous faut savoir raison garder et faire preuve de solidarité et de fraternité pour que nos concitoyens les plus en difficultés puissent espérer des jours meilleurs et que notre pays puisse reprendre, plus sereinement, sa marche vers l'avenir.

Chers Dionysiens, j'espère que vous prendrez autant de plaisir à lire ce Trait-d'Union que nous en avons pris à le concevoir pour vous.

Bonne et heureuse année 2019.

Bulletin n°98

Saint-Denis-sur-Loire, Commune membre Agglopolys Communauté d'Agglomération de Blois

Saint-Denis-sur-Loire, Commune inscrite UNESCO VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

Éditorial ... 3
Comptes-rendus des conseils municipaux ... 4
Infos Citoyennes ... 11
Chiffres officiels de population ... 13
Le Conseil municipal ... 15
Infos pratiques 1 ... 16
Les commissions communales ... 17
État-civil ... 21
Les commissions communales (suite) ... 22
La parole est aux associations ... 37
Associations : Fiche pratique ... 45
Observatoire Loire ... 47
La page citoyenne ... 48
Démarches administratives ... 49
Prévention des risques ... 50
La Dépêche de l'Agglo ... 51
Le Pays des Châteaux ... 68
SIDELC ... 69
Infos pratiques 2 ... 70
Contacts utiles ... 73
Calendrier des manifestations ... 74

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

MARDI 2 OCTOBRE 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU Patrick BOULET – Jean-Marc TRAZÈRES – Loïc FONTAINE – Emmanuelle LE GALL – Christophe ROCHEREAU - Isabelle CALLIGARO - Odile JOUET

ABSENT EXCUSÉ : Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON

Délibération n°2018-033 – Présentation du PADD du PLUiHD d'Agglopolys :

Le Maire présente le déroulement de la procédure et expose chacune des orientations générales du PADD.

La décision d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adoptée par le Conseil Communautaire du 3 décembre 2015.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il traduit la stratégie politique d'aménagement et de développement durables pour le territoire pour les 10-15 prochaines années (vision à 2035) et garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Le PADD est un document donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Selon le code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat et de plan de déplacements urbains, le projet d'aménagement et de développement durables détermine les principes et objectifs mentionnés dans l'article R. 302-1-2 du code de la construction et de l'habitation et les principes mentionnés à l'article L. 1214-1 du code des transports et vise à assurer les objectifs fixés à l'article L. 1214-2 du même code ;

Puisqu'il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme déclinées par la suite dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLUiHD.

Ainsi, la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération et des conseils municipaux au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLUiHD au sein de la même instance.

Dans le cadre des modalités de la collaboration adoptées par délibération du conseil communautaire, il a été précisé que les conseils municipaux débattraient du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en amont du débat en conseil communautaire.

Les orientations générales du PADD présentées résultent des débats conduits depuis 2015, des nombreux temps d'échanges et de réflexions qui ont nécessité une collaboration très importante des élus, une participation des habitants :

- En 2016 et 2017, les comités techniques et de pilotage, les ateliers thématiques, les balades participatives, les réunions d'unités géographiques, le travail sur le compte foncier, l'enquête grand public via le site internet d'Agglopolys, les rendez-vous en communes ont permis de construire le diagnostic du territoire et de faire apparaître les enjeux majeurs, etc.

- en 2018, le séminaire, les ateliers participatifs, l'exposition itinérante, les comités techniques et de pilotages, la réunion des personnes publiques associées, les réunions en unité géographique auxquelles tous les conseillers municipaux étaient conviés, la conférence des Maires, etc.

Le PADD se situe au croisement des enjeux communautaires et des volontés communales. Il fait naître un lien commun.

Ce projet de territoire intercommunal devra constituer le socle juridique de base du projet de développement.

Il est ancré dans le respect de notre identité territoriale, s'appuyant sur des qualités intrinsèques (paysagères, culturelles,...).

Il est solidaire mettant l'accent sur la complémentarité de ses composantes.

Il est dynamique s'intégrant pleinement dans un réseau profitant de son positionnement stratégique entre deux jeunes métropoles et en lisière du bassin parisien.

Il est ambitieux visant à initier des changements de comportements individuels et collectifs afin de porter le territoire vers une plus grande attractivité, d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie et s'engager dans la transition énergétique.

Vu les statuts et compétences de la Communauté d'Agglomération de Blois approuvés par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015,
Vu la délibération n°2015-243 du conseil communautaire du 3 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat (PLH) - Objectifs poursuivis – Définition des modalités de la concertation dans ses grandes lignes ;
Vu la délibération n°2015-244 du conseil communautaire du 3 décembre 2015 et n° 2017-022 du 9 février 2017 validant les modalités de la collaboration dans la mise en œuvre du PLUi HD entre Agglopolys et les communes membres ;
Vu la délibération n°2017-076 du conseil communautaire du 30 mars 2017 précisant les modalités de la concertation ;
Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables annexé à la délibération,

Le Maire propose au conseil municipal

- de prendre acte de la présentation du PADD qui s'est tenue en commission générale le 28 septembre 2018,

- de préciser que le débat sur les orientations du PADD lors de la présente séance du conseil municipal a porté sur les points suivants :

  Thématique 1 : un débat sur les mobilités s'est instauré. Il en ressort que les objectifs fixés sont ambitieux et souhaitables mais que les mentalités doivent évoluer.

  De plus, une politique active de circulation douce, pour les déplacements domicile-travail, devra être mise en œuvre.

La présente délibération fera l'objet d'une notification à la Communauté d'Agglomération Blois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du PADD.

Délibération n°2018-34 – AGGLOPOLYS – Rapport d'activités 2017

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'AGGLOPOLYS adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné d'un compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce rapport 2017 pour la Communauté d'Agglomération de Blois, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n°2018-035 – Emprunts pour l'aménagement du local des associations

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Val de France :

- Montant du contrat de prêt :	100 000 €
- Durée du contrat de prêt :	10 ans
- Objet du contrat de prêt :	Financer les travaux du local des associations
- Taux d'intérêts annuel :	Taux fixe de 0,95%
- Échéances d'amortissement et d'intérêts :	Périodicité trimestrielle
- Mode d'échéance :	Constante
- Frais de dossier :	100 euros

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

Délibération n°2018-036 – Vente d'une remorque

La Commune a décidé de procéder à la vente d'une remorque agricole qui n'a plus son utilité pour le personnel technique.
Une offre à 500 € nous a été faite par un employé d'une société de travaux publics.

Considérant les frais à engager pour la remise en état de cette remorque, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **accepte à l'unanimité, de vendre la remorque agricole au prix de 500 €,**
- **charge le Maire de procéder au recouvrement,**
- **prend acte de la sortie de l'actif du bien.**

Délibération n°2018-037 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.
Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Maire propose à l'assemblée, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,
- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/ PROMOUVABLES
Assistante d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistante d'enseignement artistique principal de 1ère classe	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Tour des commissions :

- ***Commission Urbanisme – Rapporteur Patrick MENON***
  → 4 DP
  → 2 PC

- ***Commission Voirie – Rapporteur Jean-Pierre MOREAU***
  → Un entretien courant de la voirie a été fait cet été.
  → Pour des raisons législatives, la pose des coussins berlinois au carrefour de Villefolet est reportée.

- ***Commission Environnement – Rapporteur Jean-Pierre MOREAU***
  - → L'engazonnement de la cour de la maternelle reste à terminer.
  - → Le nettoyage et l'abattage d'acacias au niveau de l'aire de pique-nique de l'allée piétonne a été fait.
  - → Opération *Trottoirs Fleuris* avec Agglopolys : un accotement rue de la Croix a été ensemencé**.**

- ***Commission Bâtiments communaux – Rapporteur Dominique RICHOMME***
  - → Château d'eau : il a été peint le nom de la commune en gros caractère sur le fût. Cour de l'école maternelle : des circuits au sol seront peints conformément aux vœux de l'enseignante.
  - → Cantine : un complément d'isolation a été fait au niveau des plafonds pendant l'été. A cette occasion, une mise en garde de l'entreprise nous a été faite concernant la fixation de ces plafonds. Un devis de réfection a été demandé.
  - → Écoles : un devis pour fermer le côté Nord du préau des primaires a été demandé.
  - → Locaux des associations : les travaux ont bien avancé. Une visite avec les associations a été organisée le 26 septembre. Elles se sont montrées enthousiasmées par ces nouveaux locaux. Un devis a été demandé afin de sonoriser et d'équiper d'un vidéoprojecteur la grande salle. Un nom restera à trouver pour le différencier de la Maison des associations.

- ***Commission scolaire – Rapporteur Martine CIRET***
  - → 49 enfants sont scolarisés dans les écoles de Saint-Denis-sur-Loire et 150 au niveau du RPI.

- ***Commission sociale – Rapporteur Martine CIRET***
  - → Une réunion de la commission sociale est prévue pour organiser le repas et les colis de Noël aux ainés de la commune. Le repas offert par la municipalité est prévu le 10 décembre à la Maison des associations.

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET – Jean-Marc TRAZÈRES – Loïc FONTAINE – Emmanuelle LE GALL – Christophe ROCHEREAU - Odile JOUET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA

ABSENT EXCUSÉ : Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME

Délibération n°2018-039 – Choix du concessionnaire du service public de production et de distribution d'eau potable et autorisation de signer le contrat de concession du service (ou DSP)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
VU le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;
VU le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;
Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations ;
Chaque Conseiller Municipal a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux pour un contrat de concession du service public de production et de distribution d'eau potable d'une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2027.
Ce choix repose sur les motifs suivants :
VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux :

- Sur le critère de valeur technique : fait une proposition dont la valeur technique est de bon niveau, va au-delà du cahier des charges et des besoins du service, et intègre de nombreux investissements complémentaires à forte valeur technique (sectorisation des réseaux et seconde interconnexion avec la ville de Blois, sécurisation de la tête de forage, programme d'auto-surveillance renforcé, hyper vision 360, étude chiffrée et détaillée de la modification de la station de traitement de SDSL, outil d'analyse de la défaillance prédictive des canalisations) ;
- Sur le critère de qualité du service aux abonnés : fait une proposition complète intégrant des engagements de délais, des services aux usagers et des moyens de paiements complets ainsi qu'un accueil sur le territoire ;

- Sur le critère de l'astreinte et de la réaction face aux situations d'urgence : fait une proposition dont la gestion de l'astreinte et la réaction face aux situations d'urgence sont adaptées aux besoins du service, avec un délai d'intervention proposé de 1 heure ;
- Sur le critère financier : propose une offre cohérente et économiquement avantageuse, et ce sur la durée du contrat ;

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Part fixe annuelle	**35,00 €** HT / branchement / an
Partie proportionnelle par m^3 consommé :	**0,440 €** HT **/** m^3
Partie proportionnelle par m^3 vendu en gros :	**0,270 €** HT **/** m^3
Branchement type :	**1 660,00 €** HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE la proposition sur le choix de VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux comme concessionnaire du service public ;**
- **APPROUVE la proposition de retenir la PSE de Radio-relève des compteurs ;**
- **APPROUVE la proposition de retenir la variante d'accueil Clientèle et de reporting ;**
- **APPROUVE la proposition de ne pas retenir la variante fonds de travaux ;**
- **APPROUVE le contrat proposé et ses annexes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité.**

Délibération n°2018-040 – Approbation du règlement du service public de production et de distribution d'eau potable

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;
Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau contrat de concession du service public de production et de distribution d'eau potable a été approuvé avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux.
Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat ;
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du service de l'eau potable, qui définit les prestations assurées par le service, ainsi que les obligations respectives de la commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, approuve le règlement du service de l'eau potable.

Délibération n°2018-041 – Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées concernant les compétences GEMAPI et « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;
Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 9 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC « GEMAPI ».

Délibération n°2018-042 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Le Maire rappelle qu'avant le vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, soit :

- Chapitre 20 en 2018 :	5 400 € * 25% =	1 350 €
- Chapitre 21 en 2018 :	338 000 € * 25% =	84 500 €
- Chapitre 23 en 2018 :	756 € * 25% =	189 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Délibération n°2018-043 – Virements de crédits - Budget Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Art	739223	Reversement sur FNGIR	+	144 €
- Art	6413	Personnel non titulaire	+	15 000 €
- Art	6451	Cotisation à l'URSSAF	+	1 000 €
- Art	6455	Cotisations pour assurance du personnel	+	1 000 €
- Art	6474	Versement aux autres œuvres sociales	+	1 000 €
- Art	6475	Médecine du travail	+	1 000 €
- Art	6478	Autres charges sociales diverses	+	1 000 €
- Art	022	Dépenses imprévues	-	20 144 €

Délibération n°2018-044 – Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements, pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil municipal :
- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux, sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite, concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux, sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Délibération n°2018-045 – Travaux en régie

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroitre le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A.
Il convient de chiffrer les chantiers réalisés durant l'année 2018 par les services techniques concernant :
- Peinture et aménagement des ateliers municipaux,
- Clôture des ateliers.

Compte-tenu de l'achat de fournitures diverses, du coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) et du nombre d'heures passées pour réaliser les aménagements cités ci-dessus, le montant total des travaux réalisés en régie s'élève à :

- Peinture et aménagement des ateliers municipaux	2 806,70 €
- Clôture des ateliers	1 228,31 €
Pour un total de	**4 035,01 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des travaux en régie.

Délibération n°2018-046 – Travaux en régie – Virements de crédits

Suite à la délibération n°2018-045 concernant les travaux en régie, des ouvertures de crédits sont nécessaires aux chapitres 040 et 042 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des ouvertures de crédits suivantes :

- ***Recettes de fonctionnement – chapitre 042***
  - Article 722 – Immobilisations corporelles + 4 035,01 €
- ***Dépenses d'investissement – chapitre 040***
  - Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains + 2 806,70 €
  - Article 21318 – Autres bâtiments publics + 1 228,31 €

Par l'intermédiaire du 021 et du 023

Délibération n°2018-047 – Demande de Dotation de Solidarité Rurale pour l'aménagement d'un espace cinéraire auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2018-031 décidant de la création d'un jardin du souvenir et de l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de Saint-Denis-sur-Loire.
La société GRANIMOND avait été retenue pour les travaux.
Contrairement à ce qui était prévu, les travaux ne pourront être réalisés qu'au printemps 2019. C'est pourquoi le Maire propose aujourd'hui de demander la DSR auprès du Conseil départemental.

Le plan de financement se présenterait comme suit :

DÉPENSES				
	Aménagement du terrain	5 416 € HT	TVA 1 083,20 €	6 499,20 € TTC
	Fournitures et pose des monuments	23 886 € HT	TVA 4 777,20 €	28 663,20 € TTC
RECETTES				
	D.S.R. (Département)		20%	7 032,48 €
	F.C.T.V.A.		16,404%	5 768,04 €
	Autofinancement			22 361,88 €

Les travaux débuteraient au printemps 2019 pour une durée d'un mois environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2019,

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale du Conseil Départemental

- d'approuve le plan de financement de l'opération,

- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2018-048 – PAYFIP

Suite au décret du 1er août 2018, les collectivités territoriales sont dans l'obligation de mettre à disposition pour l'ensemble de leurs créances un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers, particuliers ou entreprises. La DGFIP a mis en place un nouveau système d'encaissement sur internet des recettes publiques appelé PAYFIP qui remplace le TIPI.
Le Maire propose de se conformer à ce nouveau système concernant la cantine et la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018-049 – Mesure de simplification relative à la conservation des pièces comptables et pièces justificatives des comptes :

Depuis la dématérialisation des pièces comptables, la DGFIP a développé un nouvel outil, dénommé ORC (Outil de Recherche et de Consultations), qui a pour but de simplifier la procédure de conservation des pièces comptables et justificatives. Cette utilisation est proposée aux collectivités territoriales comme un service optionnel et gratuit pour les domaines comptable et financier.
Le Maire propose d'adhérer à ORC ce qui permettrait de détruire par anticipation des pièces justificatives transmises dès le paiement des mandats ou dès la prise en charge du titre par le Comptable de la Collectivité. Il en résultera des économies conséquentes en termes d'archivages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Tour des commissions :

- ***Commission Urbanisme – Rapporteur Patrick MENON***
  → 3 DP
  → 2 PC
- ***Commission Voirie – Rapporteur Jean-Pierre MOREAU***
  → Un entretien courant de la voirie est fait mais il apparaît des fissures et affaissements sur certaines routes.
  → Une saleuse est en commande.
  → Les devis d'aménagement de l'espace cinéraire sont en cours.
- ***Commission Bâtiments – Rapporteur Dominique RICHOMME***
  → Château d'eau : les travaux sont terminés et réceptionnés. Il reste à faire la clôture, financée par la SAUR.
  → Cantine : le faux plafond a été changé et un éclairage leds a été installé
  → Mairie : mise en place également d'un éclairage leds.
  → Locaux des associations : les travaux sont terminés. Le chauffage est mis en place lundi prochain et le nettoyage de la salle est prévu pour mardi prochain.

Questions diverses :

- Approbation d'un nom au local des associations : **Salle de la Martinière**. Une formation sera prévue pour les associations quant à l'utilisation du matériel audio-vidéo. Il faudra également définir les conditions d'utilisations de cette salle.
- Intégration aux réunions du Bureau Maire Adjoints (BMA) d'Emmanuelle LE GALL et de Philippe VIGIÉ DU CAYLA.
- Emmanuelle LE GALL informe que la Commune peut proposer à des jeunes du lycée horticole de travailler, dans un but pédagogique, sur le fleurissement de la Commune. Le contact sera pris prochainement avec l'appui de Jean-Pierre Moreau.
- Le Maire fait part d'un rapport transmis par Cofiroute au sujet de l'état du « pont de Villebarou » au-dessus de l'A10 qui présente de graves désordres. Un accompagnement est envisagé avec un bureau d'études et les services techniques d'Agglopolys pour l'évaluation des travaux et la réfection de ce pont.
- Dans l'optique du transfert de la compétence « Eaux » à Agglopolys en 2020, il nous faudra réaliser un plan du linéaire du réseau d'eaux pluviales ainsi que comptabiliser le nombre d'heures d'intervention d'entretien sur ce même réseau.

Information :

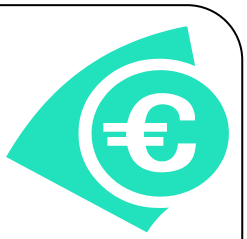

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations détaillées sur les finances de la commune.

Un point précis sur l'exercice 2018 et le budget primitif 2019 (voté probablement en mars 2019) sera fait dans le Trait-d'Union de milieu d'année (juillet).

Sachez néanmoins que les finances sont saines.

Ce bulletin municipal sera prochainement disponible sur le site Internet de la commune *saintdenissurloire.fr* en version pdf téléchargeable.

N'hésitez pas à diffuser largement le lien vers ce Trait-d'Union pour mieux faire connaître notre commune.

Gendarmerie nationale

La Municipalité et la Gendarmerie Nationale souhaitent vous apporter quelques informations et vous donner quelques conseils. En effet, une nouvelle vague de cambriolages est signalée dans des communes voisines.

Nous vous recommandons :

- D'être vigilant sur ce qui se passe d'anormal autour de chez vous.
- D'être prudent quand des démarcheurs à domicile, des colporteurs ou toute autre personne viennent sonner à votre porte. En cas de doute, n'ouvrez pas. Le secrétariat peut éventuellement vous renseigner si des démarcheurs se sont préalablement présentés en Mairie.
- D'être prudent sur le démarchage par téléphone, surtout si on vous demande des renseignements personnels (âge ?, personne seule ?). Vous pouvez ne pas répondre, ne prenez pas de rendez-vous en cas de doute…
- **De contacter la Gendarmerie (17 ou 112) pour signaler tout comportement ou véhicule suspect. Notez éventuellement les numéros de téléphone, les plaques minéralogiques des véhicules… Tout renseignement pouvant par la suite être utile aux gendarmes.**

17

Une alarme individuelle reste le meilleur moyen de protection de votre maison.

La Municipalité étudiera en 2019 l'opportunité d'adhérer au dispositif « Voisins Vigilants ». Nous vous en tiendrons bien sûr informés car la population deviendrait alors un des acteurs de sa propre sécurité.

Production et distribution de l'eau potable

Comme vous avez pu le lire dans les comptes-rendus des conseils municipaux des pages précédentes, la DSP (Délégation de Service Public) avec la SAUR pour la production et la distribution d'eau potable a pris fin le 31 décembre 2018. Après de nombreuses années de collaboration avec cette entreprise, La Chaussée Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire ont décidé de lancer un appel d'offres commun pour la nouvelle concession et ont décidé de retenir la société VEOLIA. Les différents critères décidés pour l'évaluation des offres ont tous contribué à ce choix.

Nous vous demandons de faire le meilleur accueil aux employés de VEOLIA qui œuvreront maintenant sur notre commune.

Ci-dessous, vous retrouverez la copie du courrier que vous avez reçu fin décembre à titre d'information :

Saint-Denis sur Loire

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Denis-sur-Loire a confié la gestion de son service d'eau potable à Veolia Eau à compter du 31 décembre 2018.

Veolia sera désormais votre nouvel interlocuteur pour toute demande concernant le service d'eau potable. Vous pouvez les contacter au numéro unique suivant :

VEOLIA : 09.69.32.35.29 *(appel non surtaxé)*
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
24h/24 et 7j/7 pour les urgences

Notez bien ce numéro de téléphone

Par courrier à l'adresse suivante :

VEOLIA EAU - TSA 30117
37911 TOURS CEDEX 9

VEOLIA

OU par internet : www.veoliaeau.fr

Le règlement de service d'eau vous sera adressé par courrier avec votre facture en juin 2019. Il est toutefois d'ores-et-déjà disponible sur le site internet de Veolia Eau ou sur simple demande.

Nous tenions à vous informer que, pour ses propres besoins, **Veolia procédera au relevé de votre compteur à partir du 14 janvier 2019**. Nous vous remercions par avance de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux agents.

Votre compteur sera ensuite relevé courant mai 2019 pour établir votre première facture.

L'assainissement collectif apparaîtra sur vos factures d'eau. Les demandes techniques devront être adressées à Agglopolys, gestionnaire du service *Assainissement*, au numéro suivant : **0 806 00 01 39**, comme précédemment.

Pour faciliter vos démarches de règlement, vous pourrez opter pour **le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel.** Si vous souhaitez bénéficier de ces modalités de règlement, vous pouvez contacter le service client Veolia sur simple appel.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Benoit SIMONNIN

Site Internet ..... saintdenissurloire.fr
Téléphone 02 54 78 68 66
Télécopie 02 54 74 40 12
Courriel ..... contact@saintdenissurloire.fr

Commune membre d'Agglopolys

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Institut national de la statistique et des études économiques

CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

Depuis le 1er janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier 2015, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Le prochain recensement aura lieu en 2020. Cependant, les chiffres réels de la population issus du comptage officiel et exhaustif de 2015 ne sont pas pour autant devenus les chiffres officiels de population. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle explique ce calcul.

Principes de calcul

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1er janvier 2019 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1er janvier 2016.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la **population officielle de la commune au 1er janvier 2019** sont ceux de la population légale de… 2016 :

Population municipale	*Population comptée à part*	*Population totale*
843	***29***	***872***

Population « ménages » = personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.

Personnes ayant une résidence familiale sur la commune mais résidant dans une autre commune : Étudiants, personnes en maison de retraite…

Population officielle

Historique des chiffres officiels	*Population municipale*	*Population comptée à part*	*Population totale*
Au 1er janvier 2010	859	30	**889**
Au 1er janvier 2011	835	35	**870**
Au 1er janvier 2012	811	34	**845**
Au 1er janvier 2013	787	34	**821**
Au 1er janvier 2014	778	33	**811**
Au 1er janvier 2015	768	33	**801**
Au 1er janvier 2016	791	28	**819**
Au 1er janvier 2017	815	29	**844**
Au 1er janvier 2018	838	30	**868**

La population **officielle** dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au début des années 90, était passée en 2013 sous la barre des 800 habitants.

La population officielle dionysienne a repris une courbe ascendante en 2016 avec 791 habitants résidents et confirme sa progression entre 2017 et 2019… Même si on peut être déçu de la faible augmentation que l'INSEE nous a « accordée » cette année.

Bien évidemment, les lotissements des Ouches et de la Martinière et les nombreuses cessions et rénovations de maisons de ces dernières années, ont contribué à inverser cette tendance. Toutefois, les modalités de calcul de l'INSEE ne nous ont pas permis de le constater avant 2016.

Il est fort probable que les chiffres de la population réelle de notre Commune sont supérieurs aux chiffres ci-dessus, sans doute proches, voire supérieurs à 900 habitants. Ils devraient continuer à progresser au fil des ans pour une confirmation attendue de cette embellie démographique… au recensement de 2020.

LE RECENSEMENT

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ?
Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.
L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement doit s'effectuer au secrétariat de mairie de Saint-Denis-sur-Loire dans le mois suivant la date anniversaire des 16 ans.
L'**attestation** qui vous sera délivrée doit être conservée précieusement jusqu'à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). **Il n'en sera pas délivré de duplicata**.

Scannez-la le plus rapidement possible et donnez toujours des copies.

DSR : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIENT LES PROJETS DE NOTRE COMMUNE.

C'est pour lutter contre la fracture territoriale que le Conseil départemental a créé, il y a sept ans, la Dotation de solidarité rurale (DSR). Il s'agit d'un soutien financier attribué par le Département aux communes de moins de 2 000 habitants pour les aider à réaliser leurs projets.

En 2017, notre commune a bénéficié de ce dispositif, nous permettant ainsi d'investir et de réaliser des travaux utiles à tous.

La DSR a déjà accompagné 1 600 projets dans les petites communes de Loir-et-Cher et généré 104 M€ de travaux. Ceux-ci permettent de créer les aménagements et services indispensables à la population, tout en remplissant les carnets de commande des entreprises locales (aménagements des centre-bourgs, sécurisation des accès devant les écoles, création de parcs ou d'aires de jeux pour les enfants, mise aux normes d'accès pour les personnes handicapées...)

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a annoncé que la DSR serait maintenue pendant toute la durée de son mandat. Une bonne nouvelle qui offre des perspectives durables d'investissement à notre commune comme aux 260 communes rurales de Loir-et-Cher.

En 2017, 28 000 € ont été obtenus pour la construction des nouveaux ateliers communaux.
Pour 2018, 24 000 € nous ont été accordés par le Conseil départemental pour la réhabilitation des anciens ateliers en locaux pour les associations (Salle de la Martinière).
En 2019, la DSR a été sollicitée pour l'espace cinéraire du cimetière.
Tous les ans, depuis que la DSR existe, la commune de Saint-Denis-sur-Loire demande et obtient une subvention qui contribue au financement de ses investissements.

Fonctionnement du Conseil Municipal

Benoit SIMONNIN, Maire

- Préside de droit toutes les commissions communales
- Anime directement les commissions suivantes :
  - **BMA (Bureau des maire-adjoints) - Exécutif municipal**
  - **Finances**
  - **Communication**
  - **Cimetière**
  - **Appel d'offres et délégations de services publics**
  - **CCID** (Commission Communale des Impôts Directs)

Les conseillers municipaux :

- Isabelle CALLIGARO
- Odile JOUET
- Emmanuelle LE GALL
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Loïc FONTAINE
- Christophe ROCHEREAU
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Philippe VIGIE DU CAYLA

Patrick MENON, Premier adjoint, en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la vie associative

- Anime les commissions :
  - **Urbanisme et aménagement du territoire**
  - **Vie associative**

Martine CIRET, Deuxième adjointe, en charge des affaires sociales, de l'aide à la personne et des affaires scolaires

- Anime les commissions :
  - **Aide à la personne et affaires sociales**
  - **Affaires scolaires**

Jean-Pierre MOREAU, Troisième adjoint, en charge de la voirie, du développement durable et des affaires agricoles

- Anime les commissions :
  - **Voirie**
  - **Développement durable et affaires agricoles**

Dominique RICHOMME, Quatrième adjoint, en charge des bâtiments communaux, du tourisme et du patrimoine

- Anime les commissions :
  - **Bâtiments communaux**
  - **Tourisme et Patrimoine**

Le Bureau des Maires-Adjoints se réunit une fois par semaine, les autres commissions plus ou moins régulièrement en fonction des sujets à traiter.

La **liste des commissions** avec leur composition et leurs missions est disponible sur le site Internet de la Commune :

https://www.saintdenissurloire.fr/les-commissions.php ***(Menu Conseil Municipal, Commissions municipales)***

Le Maire, les Adjoints et certains conseillers municipaux représentent Saint-Denis-sur-Loire dans les différentes commissions d'Agglopolys et dans d'autres structures institutionnelles ou associations.

La **liste de ces représentations** est disponible sur le site Internet :

https://www.saintdenissurloire.fr/representation-diverses.php ***(Menu Conseil Municipal, Agglopolys et représentations diverses)***

INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

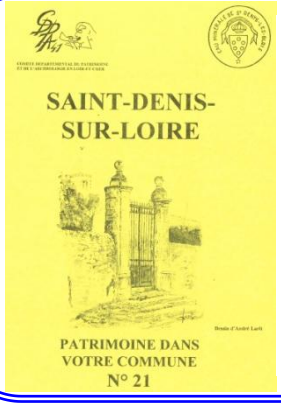

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €

HORAIRES DES MESSES – SECTEUR FOSSÉ – VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU.

Tous les deux ans, chacune des 11 autres communes du secteur accueille une messe **un dimanche à 10h30**.

En 2019, ces messes auront lieu les :

- **20 janvier à Fossé,**
- **17 mars à Ménars,**
- **9 juin (Pentecôte) à La Chapelle Vendômoise,**
- **21 juillet à Mulsans,**
- **22 septembre à Averdon,**
- **6 octobre à Saint-Denis-sur-Loire.**

TRANSPORT À LA DEMANDE

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF… Vos ados veulent aller à l'Agl'eau, à Cap'Ciné… N'hésitez pas à utiliser le service RESAGO, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour **2,50 €** par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

Plaquette d'information disponible en Mairie. N'hésitez plus !

Davantage d'informations en page 61

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Retrouvez l'actualité de la commune sur ***http://www.saintdenissurloire.fr***

Notre **site Internet** est toujours un outil complémentaire au Trait-d'Union, le bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

Notre site Internet, outre les informations pratiques et les liens utiles pour votre vie de tous les jours, rend accessible l'ensemble des comptes rendus des réunions de conseil municipal et tous les Trait-d'Union depuis 2008.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des dionysiens et, bien sûr, les nombreux internautes non dionysiens.

Nous vous rappelons également que des vitrines d'informations officielles émanant de la Municipalité sont disponibles dans les hameaux des Mées, Macé, Villeneuve et Villefolet, en complément de celles devant la Mairie, rue de la Loire.

Comme toujours, nous restons à votre écoute car nous souhaitons que l'information et la communication se fassent dans l'échange.

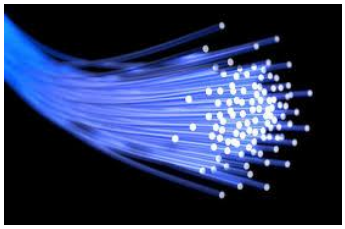

La fibre optique est arrivée à Saint-Denis-sur-Loire

Depuis le début de l'année 2018, Saint-Denis-sur-Loire est raccordée à la fibre optique, technologie permettant l'internet à très haut débit.

Pour l'instant, seules les habitations du Bourg (qui en ont fait la demande bien sûr) ont pu être raccordées : De la rue du Lierre au début de la rue du Vieux Moulin à Macé et la rue de la Loire jusqu'à l'école, en passant par les lotissements des Ouches et de la Martinière.

Qu'en est-il pour les autres dionysiens ?

Il faut différencier la situation des Mées de celle du reste de la Commune (Macé, Villefolet, Villeneuve, Villemanzy).

Pour les Mées, bien que la plupart des réseaux soient enfouis, l'arrivée de la fibre se fera en même temps qu'à Ménars. Le calendrier actuel d'Orange laisse espérer les premiers branchements pour la fin 2019.

Le reste de la Commune sera desservi, nous l'espérons dès 2019, quand les problèmes techniques liés aux réseaux aériens seront résolus.

Nous vous demandons donc encore un peu de patience.

Pour toute information, consultez le site https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique et saisissez votre adresse.

AFFAIRES SOCIALES & AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

LE NOËL DE NOS AINÉS

Comme chaque année, la municipalité a proposé aux personnes de 75 ans et plus, de choisir entre un colis composé de produits locaux et un repas servi à la Maison des Associations.

Cette année, l'ensemble du colis provenait du magasin FRANCE TERROIR de Blois. Il était composé d'un sachet de sablés au crottin de Chavignol, d'une terrine de Loire, d'un bocal de coq au vin, d'une bouteille de Sauvignon, d'un pot de confiture de Cheverny, d'un sachet de sablés de Nançay, d'une infusion bio du Domaine de Saint Gilles à Pontlevoy.

Le 10 décembre, c'est Monsieur AVEZARD, traiteur à Contres, qui nous a préparé et servi le repas. Une quarantaine de personnes y ont participé ainsi que quelques conseillers municipaux.

Stéphane BAUDU, député, ainsi que nos deux conseillers départementaux, Marie-Hélène MILLET et Yves GEORGES nous ont rejoints au cours du repas.

Le Menu

Verre de Crémant et ses petits fours

Salade solognote
(asperges, cèpes, rillons, filet mignon de porc fumé, tomate, salade)

Trou solognot

Quasi de veau sauce châtaigne

Assiette de fromages sur son lit de salade

Feuillantine au chocolat et sa crème anglaise

Café

Sauvignon et Cabernet en pichet

Ce moment très convivial s'est déroulé dans la bonne humeur et a été apprécié de tous.

Quelques informations utiles :

- Pour ne pas être seul(e) et pour vous sentir en toute sécurité, vous pouvez vous abonner à **Présence Verte**. C'est un dispositif de téléassistance fiable et convivial (voir page 19).
- Pour vos déplacements, n'hésitez pas à contacter **Résago**, le Transport à la demande d'Agglopolys. Sur un simple appel téléphonique, un véhicule viendra vous chercher devant chez vous et vous conduira à l'un des 16 points de destination prévus (voir pages 16 et 61).
- Saviez-vous que vous pouviez **vous faire livrer vos courses** par un commerçant de proximité ? Pour tout renseignement, appelez l'Épicerie Proximarché de Ménars le samedi, vous serez livré(e) le jeudi suivant à partir de 13h00 (Téléphone : 02 54 70 03 71).
- Dominique HAAFF, **charcutier-traiteur itinérant**, est installé tous les vendredis matin sur le parking de la rue du Château d'Eau à Villeneuve.

Les membres de la commission Aide à la Personne vous souhaitent une très bonne année

DISPOSITIF PRÉSENCE VERTE

330 communes partenaires
renseignez-vous en mairie

présence verte
libres d'être actifs

Solutions de téléassistance n°1 en France*

Activ'zen

Une solution
de téléassistance à domicile pour vous sécuriser 7j/7 et 24h/24

Complétez votre offre avec nos options

Détecteur automatique de chute
Envoie une alarme automatiquement à la centrale d'écoute en cas de chute

Boîte à clefs
Facilite et sécurise l'intervention des secours et de vos intervenants à domicile

Activ'mobil

Une solution
de téléassistance pour sécuriser vos déplacements

Un vrai téléphone avec un médaillon
Chute, malaise en extérieur : grâce à une touche d'alerte, vous êtes géolocalisé et recevez immédiatement du secours

* sur le marché des particuliers

Présence Verte Touraine à Blois,
19 avenue de Vendôme - 02 54 44 87 26
pv41@presenceverte.fr - *www.presencevertetouraine.fr*

Pour toute information ou demande d'inscription à ce service, n'hésitez pas à contacter Martine CIRET au 02 54 46 82 39 ou à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Notre commune est partenaire de Présence Verte Touraine. Cela permet aux dionysiens de bénéficier d'une réduction sur le forfait d'installation, soit 25 € au lieu de 45 €. D'autre part, il est possible de bénéficier d'une aide auprès des caisses de retraite, du Conseil départemental, ainsi que d'une réduction ou d'un crédit d'impôt.

CIAS du Blaisois

Centre Intercommunal d'Action sociale

De multiples services pour les habitants d'Agglopolys

Plateforme d'accompagnement et de répit Blois - Val de Loire

Aidant, laissez-vous être aidé à votre tour !

Afin de faciliter votre quotidien en tant qu'aidant, la plateforme d'accompagnement et de répit du CIAS du Blaisois vous propose :

- écoute et soutien individualisés,
- moments conviviaux entre aidants,
- animations, séjours,
- répit de jour et de nuit à domicile.

OUVERTURE - 1ER DÉCEMBRE 2018

Renseignements au 02 54 57 41 63 / www.ciasdublaisois.fr

Repas à domicile *local et bio*

Pas de courses, pas de cuisine, livraison en 48h

Bénéficiez de repas équilibrés, confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, au rythme que vous souhaitez !

Le service de livraison de repas à domicile est réservé à toute personne résidant sur le territoire d'Agglopolys, âgée de 60 ans et plus ou en situation de handicap, même temporaire. Les tarifs sont appliqués en fonction de la formule choisie et de vos revenus.

- *Devis gratuit établi à partir des éléments de ressources et de la formule choisie.*
- *Mise en place du service sous 48h (hors week-end) et sous 24h en cas de sortie d'hospitalisation.*

Nos engagements :

- 30% de bio dans les menus
- Repas Loca-Bio le mardi (100% bio et/ou local)
- 100% viande d'origine France
- 100% volaille d'origine France et *Label Rouge*

Renseignements au 02 54 57 41 23 / www.ciasdublaisois.fr

Résidences autonomie

Vous avez plus de 55 ans, vous êtes valide et autonome ? Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs… Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, les résidences autonomie du CIAS du Blaisois proposent des logements autonomes, assortis de services facultatifs facilitant le quotidien, à des tarifs avantageux : à partir de 530 € / mois.

Les résidents disposent de leur propre appartement, du T1 au T3, tous équipés d'un cabinet de toilette et d'une kitchenette. Ils aménagent et meublent leur appartement comme ils le souhaitent.

Renseignements au 02 54 57 41 20 / www.ciasdublaisois.fr

**N'hésitez pas à venir rencontrer Martine CIRET,
Maire-adjointe en charge des affaires sociales et de l'aide à la personne,
membre du Conseil d'administration du CIAS.
Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.**

ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2018

NAISSANCES

Lyha MOUNEAU ..... 11 février
Loeiz PRIN ..... 18 mars
Linda BELGHELIEM ..... 23 mars
Eleanor PINSON ..... 20 juillet
Djenna ZONG-NABA ..... 4 octobre
Victoria LEININGER ..... 7 octobre
Martin LEMAIRE ..... 30 octobre

MARIAGES

William GOUGELOT & Laurence LENORMAND ..... 2 juin
Richard WILKINSON & Alice DUBOIS ..... 28 juillet
Nicolas FARGUES & Émilie POUSSÉO ..... 8 septembre
Carl ANDREY & Morgane LE BARS ..... 29 novembre

DÉCÈS

Édith DOUBLET ..... 24 mars
Guillaume DE FERRON ..... 23 mai
Jean-François CHARRIER ..... 18 octobre
Bernard CHAURIN ..... 25 décembre

Certaines familles ayant pu manifester la volonté de ne pas apparaître dans ce Trait-d'Union, les listes ci-dessus ne sont pas forcément exhaustives.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET

L'école Lorjou

Cette année, notre école accueille 48 enfants :

- 27 en maternelle (10 en petite section, 8 en moyenne section et 9 en grande section),
- 21 en primaire (CE2).

Sophie MORH est la directrice et Dolorès GARREAU l'enseignante de primaire.

Depuis la rentrée de septembre 2018, les trois communes du RPI (Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon) ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours. Ce choix n'était pas forcément celui des municipalités mais le conseil d'école, réunissant élus, enseignants et délégués de parents d'élèves, en a décidé ainsi. Il était cohérent que les trois conseils municipaux valident ce choix.

Les horaires de classe sont donc les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

Pendant ces jours de la semaine, une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. Céline FONTAINE et Jocelyne TABUTAUD en assurent la surveillance.

Le transport scolaire, organisé et financé par Agglopolys, est assuré entre les communes du RPI, tous les jours de classe. Claudie MORHANGE accompagne les enfants pendant le trajet pour les aider à monter, descendre, attacher et détacher la ceinture de sécurité et veiller à la discipline.

Un repas réchauffé sur place est servi chaque jour de classe. La préparation et la livraison sont assurées par la société API Restauration de la Chaussée Saint Victor. Les repas proposés donnent satisfaction.

Chaque année, la Municipalité invite les enseignantes, les délégués de parents d'élèves, les membres du bureau de l'Association des Parents d'Élèves et les membres de la commission scolaire à participer au repas de Noël avec les enfants.

Cette année ce repas a eu lieu le 21 décembre dans une salle bien décorée par Claudie. En arrivant, les enfants de primaire ont chanté quelques chants de Noël, accompagnés pour le refrain par les enfants de maternelle. La veille, ils étaient allés dans la salle des associations chanter pour les personnes du Club du Bel Âge.

Le 15 novembre, les enfants de CE2 se sont rendus au Monument aux morts, accompagnés de leur enseignante et de l'enseignante de musique, afin de commémorer le Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Ils ont lu chacun leur tour des lettres de poilus. Ils ont récité des poèmes et chanté la Marseillaise.

Le 20 novembre, nous avons organisé un après-midi intergénérationnel pour parler de l'école d'autrefois avec les enfants de primaire. Six personnes de la commune y ont participé. Les enfants ont été très intéressés. Une autre réunion de ce genre est à prévoir.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année

Le mot de la Directrice

Par Sophie MOHR

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Le vendredi 16 octobre, les élèves de maternelle sont allés à l'Aquarium de Touraine. Ils y ont passé la journée avec la classe maternelle de Villerbon.

Les deux classes participeront au mois de mars au salon du livre jeunesse de Saint-Gervais. Elles recevront chacune dans leur classe une illustratrice : Marie Desbons.

Des réalisations en arts visuels seront faites en classe et seront exposées au salon du livre. Le thème cette année est sur les contes.

Pour Noël, toutes les classes du RPI ont vu un spectacle à Villerbon. Ce spectacle a été offert par l'APE ainsi que le bus pour aller à Villerbon. Nous les en remercions beaucoup. C'était un spectacle adapté pour tous les enfants.

Voici quelques dates à retenir :

- **Vendredi 15 mars** : intervention d'une illustratrice pour enfants dans les deux classes
- **Vendredi 6 avril** : Carnaval (les parents sont conviés au défilé)
- **Mardi 21 mai** : Concert de la Chorale du RPI au Complexe Intergénérationnel de Fossé
- **Dimanche 30 Juin** : Fête de l'école à Villerbon
- **Mardi 2 juillet** : Olympiades des trois écoles à Villerbon

Les enseignantes et le personnel de l'école vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019

Les Primaires ont la parole

Les enfants de la classe de CE2 de Dolorès GARREAU nous livrent, avec leurs mots et comme ils les ont vécus, les événements qui ont marqué leur année 2018 à l'école Lorjou

L'école d'autrefois

Le 20 novembre 2018, Mme Ciret et d'autres dames sont venues nous expliquer « l'école d'autrefois ». Elles nous avaient apporté et montré des objets comme des porteplumes, des règles en bois, des taille-crayons, des crayons de papier. L'école ne donnait qu'un seul crayon de papier aux élèves par an, donc il ne fallait pas le tailler tout le temps sinon il s'usait trop vite.
Les dames avaient entre 60 et 90 ans.

Les maîtres et les maîtresses étaient sévères autrefois.
On écrivait à l'encre avec des plumes et un encrier. On avait une seule plume de rechange.
Les élèves, filles et garçons, portaient des blouses grises pour protéger les vêtements car ils n'en avaient pas beaucoup ; une tenue pour la semaine et la tenue du dimanche.
Ils balayaient leur classe avec des balais en paille.
Leurs toilettes étaient un trou dans le sol dans un bâtiment à l'extérieur.
Au milieu de la classe, il y avait un poêle pour chauffer la pièce et réchauffer les gamelles car il n'y avait pas forcément de cantine comme aujourd'hui.
Ils apprenaient presque les mêmes choses que nous. Une des dames nous a dit qu'elle avait aussi appris à coudre et à broder à l'école.

Colin, Jules et Imanol

Cérémonie du 11 novembre

Pour la commémoration du centenaire de l'armistice, on a organisé une cérémonie au monument aux morts de Saint-Denis.
Chacun de nous avait un texte à lire ou une poésie. On a lu des lettres de poilus, récité des poésies "Les Tranchées », « 1914 » ou « Mon Enfant » sur la guerre et chanté *Berceuse pour un soldat* et *La Marseillaise.* Notre prof de musique Émilie faisait notre chef d'orchestre.

On a d'abord travaillé en classe ; lu des documents, des lettres de poilus pour savoir, apprendre pourquoi il y a eu la guerre et comment ça s'est passé.
On est allés au cimetière voir le monument aux morts pour l'étudier et voir le nom des soldats de Saint-Denis morts au combat. En classe, on a fait des recherches sur eux.
Nous savons les dates de la mobilisation ou la date de l'attentat de Sarajevo, les dates du début et de la fin de la première guerre mondiale.
A notre cérémonie, il y avait un monsieur avec un uniforme vert kaki et des médailles (un membre de l'Association des anciens combattants). Il a salué le monument aux morts avec le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge de la France.

Lyse et Clémence

Le 15 novembre nous sommes allés au cimetière.
Nous sommes allés célébrer les soldats de la guerre 1914-1918. Le Maire est venu et il y avait deux hommes qui venaient de la guerre (membres de l'Association des anciens combattants) et ils avaient des médailles et des étoiles. On a parlé des soldats morts de Saint-Denis.
La guerre a été très violente, elle a fait neuf millions de morts dans le monde.
Nous sommes allés chanter deux chansons, réciter et lire des textes.
Avant, on a travaillé sur des documents et des documentaires sur la Guerre. On a regardé un *C'est pas sorcier* sur la Première Guerre Mondiale. On a étudié les batailles et les armes.
En classe, on a écrit des questions et leurs réponses sur ce qu'on a appris de la Première Guerre Mondiale. On les a tapées sur l'ordinateur pour fabriquer un jeu de société et on en a ramené chacun un chez nous.

Enzo, Ange et Sacha

Noël

Le mardi 18 décembre, à 9h30, nous sommes allés voir un spectacle de Noël. C'était à la salle des fêtes de Villerbon.
Dans la salle, il y avait un décor comme dans une maison, un salon avec une cheminée.
Il y avait toutes les classes et les maîtresses.
C'est l'association des parents d'élèves qui nous a offert ce spectacle.
C'était l'histoire d'un petit garçon, Michel, qui voulait voir le Père Noël, le soir de Noël en cachette de ses parents, au lieu de dormir.
Il lui arrive plein de choses. Par exemple, il commence à ouvrir ses cadeaux et il a des balles de jonglage, un vélo qui n'a qu'une roue, des diabolos, des baskets magiques et qui clignotent.
Du coup, il nous a montré comment il jonglait et faisait du vélo à une roue.
C'était très bien et drôle.

Emma et Anaé

Le 20 décembre, on a été chanté des chansons de Noël, en anglais et en français pour le Club des Aînés à la Salle des Associations. On a aussi chanté une chanson qui parle de la Première Guerre Mondiale. On n'a vu des gens et Martine Ciret. A la fin de la cérémonie une dame a donné des chocolats à tous les élèves pour nous remercier d'être venus chanter.

Clara, Kenza, Leonor

BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Dominique RICHOMME

En ce début d'année, vous trouverez énumérés ci-après les principaux travaux réalisés en 2018 dans les bâtiments de notre Commune. Les travaux importants programmés au début de cette mandature sont pratiquement tous réalisés. Cependant, ce patrimoine nécessite une surveillance et un entretien permanent.

Le Château d'eau

Les deux logos de notre Commune réalisés en 2017 dont la taille n'était pas suffisamment lisible de loin, ont été renforcés par un texte ***SAINT-DENIS-SUR-LOIRE*** visible depuis la route départementale 140. Ce travail a été réalisé gracieusement par l'artiste.

L'ancienne clôture d'une solidité précaire ne répondait plus aux normes de sécurité. Elle a été remplacée courant janvier 2019 par une clôture constituée de panneaux grillagés rigides.

Les travaux intérieurs (principalement la réhabilitation de la cuve avec la pose d'une membrane) et extérieurs (reprise des enduits et peintures) engagés il y a deux ans ont été réceptionnés le 15 novembre dernier.

Les Ateliers municipaux de la rue des Boulonnières

Après avoir réalisé la peinture des murs des bureaux et des vestiaires-sanitaires, nos employés communaux Thierry SOURISSEAU et Jean-Luc CAVAREC ont effectué le déménagement et pris possession des nouveaux locaux. Au printemps, ils ont posé la clôture côté rue. Cette année, il restera la pose de la clôture à l'arrière du terrain.

La Mairie

En début d'année 2018, une porte de communication a été ouverte entre le secrétariat et l'ancienne salle de classe afin d'agrandir le secrétariat et de faciliter, notamment, le rangement.

Les luminaires à tubes fluorescents du secrétariat ont été remplacés par des lustreries à leds.

La cour et le préau de la Mairie

A l'occasion de l'exposition à l'Église lors des Journées du Patrimoine, la céramique *Les enfants jouant* de LORJOU offerte à la Commune par Eiji et Junko SHIBANUMA, a été fixée au mur du préau dans un cadre métallique réalisé par les employés communaux.
Nous étudierons prochainement des solutions qui permettront de la protéger et de la mettre en valeur.

Les écoles

Au mois de juillet, la cour de l'école maternelle a été à son tour rénovée. Un enrobé a été réalisé sur une grande partie de sa surface et le sable qui entourait le toboggan a été remplacé par un revêtement souple adapté aux normes de sécurité en vigueur. Pour des raisons d'hygiène, le grand bac à sable a été remplacé par un bac en bois qui peut être recouvert d'une bâche.

En fin d'année, une porte a été posée entre le préau de la nouvelle école et la coursive en façade Est afin de limiter les courants d'air froids dans cet espace.

Le restaurant scolaire

Au cours des vacances scolaires d'été, l'isolation des plafonds a été renforcée afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Les faux-plafonds de la salle à manger et du hall ont été remplacés pour des raisons de sécurité. A cette occasion, les luminaires à lampes fluorescentes ont été changés. Des lustreries à leds plus économiques et plus performants ont été posées.
Dernièrement, le volet roulant de la porte de la cuisine a été remplacé.

Salle de la Martinière, rue Camille Favier (anciens ateliers communaux)

Ce bâtiment a été mis à la disposition des associations fin novembre. Il est principalement destiné aux activités sportives et culturelles.

La salle d'environ 130 m² permet l'installation de la scène pour le théâtre d'Apollos. Un local d'environ 45 m² est réservé au stockage du matériel et de la remorque du Comité des Fêtes. Un autre local de 20 m² permettra à APPOLOS de ranger les tapis et les divers matériels nécessaires à ses activités.

Les sanitaires hommes et dames sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils pourront également être utilisés lors d'une manifestation en plein air sur les terrains de sport puisqu'ils sont accessibles de l'extérieur.

L'inauguration de la Salle de la Martinière a eu lieu le 12 janvier 2019 lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité à la population.

Le 12 janvier, la Salle de la Martinière affichait complet.

Les travaux réalisés depuis trois ans dans l'ensemble des bâtiments communaux de notre Commune ont permis d'optimiser les performances énergétiques, de les rendre plus fonctionnels et plus agréables à utiliser pour leurs usagers. Les prochains mois seront davantage consacrés aux travaux d'entretien afin de conserver le patrimoine communal en bon état.

Les membres de la commission « Bâtiments communaux » présentent
à tous les Dionysiens une très belle année 2019

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

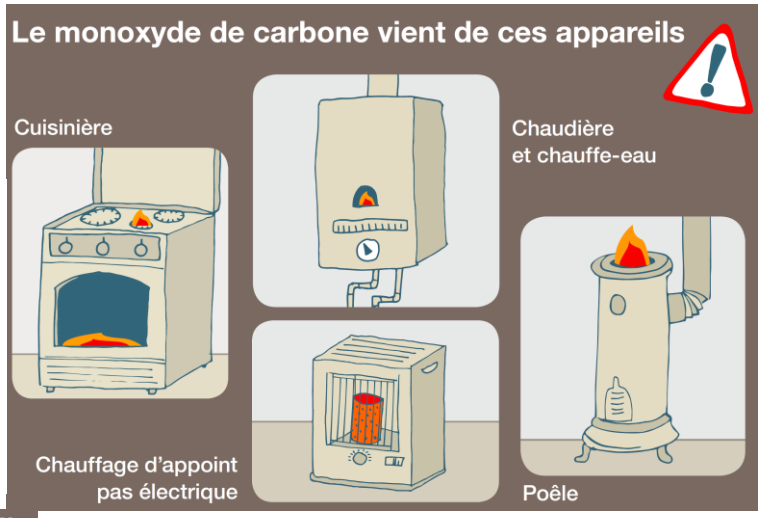

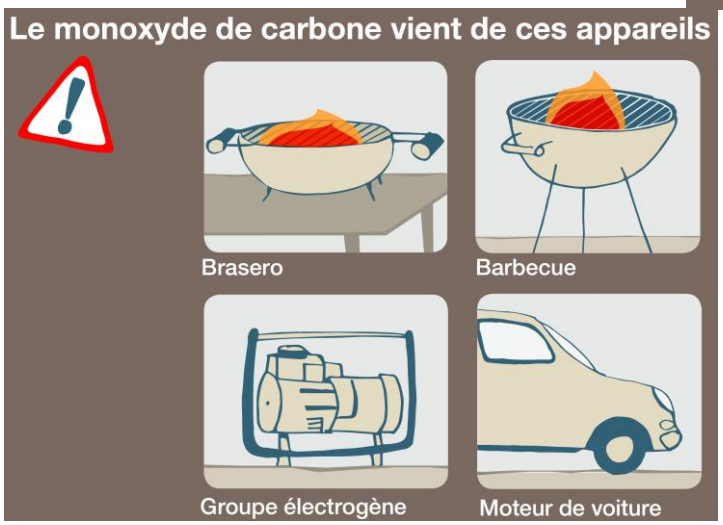

Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue… pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

ATTENTION !

URBANISME

Responsable : Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme 2018 à Saint-Denis-sur-Loire :

	2017	2018
Permis de construire	**11**	**10**
- Maison d'habitation	7	7
- Aménagement maison	1	1
- Garage et Annexe	2	0
- Extension maison	1	1
- Piscine	0	1
Permis refusés	*0*	*0*
Permis abandonnés	*1*	*1*

	1	0
Permis de démolir		
- Hangar, Grange	1	0

	2017	2018
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	**30**	**23**
- Clôture et portail	7	7
- Abri de jardin, module	1	4
- Châssis de toit	2	0
- Extension maison	4	1
- Ravalement de façade	4	1
- Ouverture	1	2
- Toiture	3	1
- Aménagement salle	0	1
- Piscine	2	1
- Division parcellaire	2	3
- Changement porte, fenêtre, volet et peinture	4	2
Déclarations refusées	*0*	*0*
Déclarations abandonnées	*2*	*1*

Commentaires :

Nous avons le même nombre de permis de construire pour maison d'habitation qu'en 2017.
Toutefois, nous notons une reprise dans le **Lotissement de la Martinière** avec 4 PC enregistrés. Cette opération est en phase d'être bouclée puisqu'il ne reste plus que 5 terrains à vendre. Aussi, nous avons demandé à 3 Vals Aménagement, notre aménageur pour ce lotissement, que les travaux finalisant la voirie définitive soient réalisés en 2019.
Les deux derniers permis concernant la **rue des Moissons** ont également été validés en 2018.

Les déclarations de travaux sont un peu moins nombreuses qu'en 2017, mais sont toujours portées sur les aménagements complémentaires, tels les clôtures, les locaux annexes et les améliorations de l'habitat.
Des divisions parcellaires sont toujours demandées et certaines correspondent exactement à la démarche BIMBY (Build In My Back Yard, « construire dans mon jardin ») déjà évoquée dans le Trait d'Union de juillet dernier.

Vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique Démarches administratives - Urbanisme, pour lire le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme et imprimer les formulaires correspondant à vos demandes. Pour toutes précisions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de mairie et/ou prendre rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Rappel **: Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie**. L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications.
Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin, avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.

Un PLUi pour Agglopolys

L'Agglomération de Blois s'est lancée en 2016 dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, intégrant les volets Habitat et Déplacements (PLUi-HD). Ce document d'urbanisme est essentiel pour l'avenir des territoires communaux et intercommunaux.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux dans les Trait-d'Union qui paraîtront jusqu'à l'achèvement de ce document d'urbanisme intercommunal (2021).

La concertation

La concertation du PLUi-HD doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels,...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

Comment s'informer de l'avancement de la démarche PLUi-Habitat Déplacements ?

En plus des informations mises en ligne dans cette rubrique, des temps et outils d'information seront proposés tout au long de la démarche dans les territoires :

- des réunions publiques
- une exposition
- des plaquettes d'information, etc.

Extrait de la page http://www.agglopolys.fr/2726-un-plui-pour-agglopolys.htm

Comment participer, donner son avis, soumettre une idée ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-Habitat Déplacements, vous pouvez faire part de vos remarques par plusieurs biais :

- des registres sont à disposition des habitants dans l'ensemble des communes d'Agglopolys (en mairie) pour y recueillir les avis et attentes
- par voie postale à : Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois
- par voie électronique

En 2018, la Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire d'Agglopolys.
Le Conseil municipal en avait préalablement pris connaissance et s'était prononcé lui aussi à l'unanimité.
Le PADD est le projet politique du PLUi-HD et définit les grandes orientations à prendre en compte dans le travail qui commence aujourd'hui, à savoir la définition du zonage et l'écriture du règlement.

Le PADD est disponible à la consultation au secrétariat de mairie et sur le site d'Agglopolys.

Un registre est disponible au secrétariat de mairie N'hésitez pas à y venir consigner vos observations, critiques et propositions.

Patrick MENON, Adjoint à l'Urbanisme et Benoit SIMONNIN, Maire, directement concernés par ce dossier, se tiennent à votre disposition. Voir aussi page 54.

Le CAUE : Conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS
Tél : 02 54 51 56 50
Fax : 02 54 51 56 51
E-mail : contact@caue41.fr

Nous travaillons avec le CAUE sur le « Grand Bourg », le prochain secteur à urbaniser sur la commune, derrière les bâtiments communaux de la rue de la Loire.

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Pas d'importants travaux de voirie réalisés en 2018, seulement de l'entretien courant (bouchage des nids de poules et apport de calcaire sur le bas-côté des voies). La plupart de ces travaux ont été effectués par nos agents communaux.

Malgré tout, certaines voies, notamment le chemin de Pissevin, nécessitent une remise en état suite à des affaissements dus au passage de camions approvisionnant les chantiers du lotissement de la Martinière.

Suite à l'enfouissement des réseaux réalisé il y a quelques années rue de la Loire, et notamment dans la descente du Château, des affaissements et nids de poules sont apparus et nécessiteront de gros travaux.

Rue de la Plaine, sur le tronçon allant du pont SNCF au hameau de Villefolet, des travaux de reprofilage à certains endroits et d'émulsion gravillonnée sur l'ensemble de la voie seront nécessaires afin de boucher les fissures. Une fois ces travaux effectués, il restera à mettre en place le panneau « STOP » avec marquage au sol à l'intersection de cette rue et du chemin de l'Organdière. L'installation du coussin berlinois (ralentisseur) qui devait être installé à l'entrée du carrefour de Villefolet a pris du retard. Nous n'avons pas abandonné l'idée mais nous sommes confrontés à des problèmes réglementaires que nous nous efforçons de résoudre dans les meilleurs délais.

Autres travaux et investissements de sécurisation de notre voirie :

- Le Conseil départemental a programmé pour 2019 la création du giratoire au carrefour de la RD 2152 et de la RD 140. Ce nouvel équipement, à la suite de celui réalisé en 2017-2018 à l'intersection des RD 140 et 50, viendra grandement améliorer la sécurité sur Saint-Denis-sur-Loire par les ralentissements qu'il imposera sur la RD 2152.
- Mise en place de panneaux « voie partagée entre piétons et cyclistes » à chaque extrémité de la piste de circulation douce reliant le Bourg à Macé.
- Un second panneau d'interdiction aux poids lourds a été mis en place chemin Creux.
- Une mise à jour signalétique des entreprises du parc d'activité des Sarrazinières a été effectuée.

Pour faire face aux intempéries hivernales (neige, verglas), la commune a investi dans l'achat d'une **saleuse**. L'ancien semoir qui faisait office de saleuse depuis de nombreuses années était pratiquement hors d'usage et s'avérait beaucoup trop gourmand en sel. Le Peugeot Partner a été équipé pour pouvoir tracter la nouvelle saleuse. L'hiver peut arriver !

Nous vous rappelons à cette occasion que le plan « Hiver » que nous vous avons détaillé dans des numéros précédent du Trait-d'Union est toujours en vigueur en cas d'intempéries. Il a pour objectif de dégager le plus rapidement possible les accès aux routes départementales (RD 2152 et RD 140). Les voiries secondaires, que certains empruntent quotidiennement en guise de « raccourcis », ne seront pas forcément dégagées.

Informations diverses :

- Un nouvel abri de bus à l'arrêt « École » a été mis en place, à notre demande, par Agglopolys près du parking des Ouches. Il permet aux nombreux jeunes dionysiens d'attendre le bus le matin au sec.
- Après la réalisation de la plate-forme béton, la mise en place définitive des containers de tri sélectif sur le parking de l'école rue de la Loire a été effectuée. Les employés ont ainsi pu assurer la pose de claustras en bois.
- L'arrachage d'un cyprès au cimetière a été nécessaire en vue de la mise en place de l'espace cinéraire, début 2019.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Travaux d'élagage **:**

Pendant l'élagage

Après une taille remontant à plusieurs années et une repousse importante, un élagage, effectué par nos agents communaux, était nécessaire sur quelques essences d'arbres (les marronniers Place Eugène Leroux, les tilleuls de la cour de la mairie et de l'ancienne école).

Après élagage

Dans le courant de l'hiver, le même traitement sera effectué sur les platanes de la place de l'Église.

Par ailleurs, un nettoyage, par suppression des branches mortes des platanes de l'Allée des Platanes, rue de la Loire, est prévu afin de sécuriser le passage. Ces travaux nécessiteront l'intervention d'un professionnel. Suite au broyage des branches, les copeaux seront entreposés près du parking des bords de Loire et mis à la disposition des dionysiens qui le souhaitent pour une utilisation en couvre-sol autour de plantes et arbustes.

FLEURISSEMENT DE NOTRE COMMUNE

Comme les années précédentes, la commission s'est efforcée de mettre en place diverses plantations pour l'embellissement de notre commune. Pour l'été dernier, nous avons sollicité l'aide d'un spécialiste pour la composition de nos jardinières et massifs, la mise en place des plants a été effectuée par nos agents communaux.

En raison d'une mauvaise levée due à la sécheresse, cette année, notre jachère fleurie n'a pas été une réussite. En revanche, nous avons pu profiter de quelques parcelles de culture de lin parsemée de coquelicots, ces fleurs qui avaient disparu depuis plusieurs années mais que nous retrouvons avec plaisirs dans nos champs.

Culture de lin

Dans le cadre de l'opération « Plantons le paysage - Les rues-jardins », Agglopolys a lancé l'opération sur le thème « trottoirs fleuris ». Ce projet comportait trois niveaux de végétalisation : trottoirs fleuris, bandes végétales et rues-jardin. Notre commune a opté pour les trottoirs fleuris. Vous pouvez découvrir sa première traduction concrète rue de la Croix, aux Mées.

Nos rues sont trop souvent perçues comme de simples voies de circulation. En favorisant et en entretenant la présence de végétation, elles contribuent à promouvoir et à développer la biodiversité et à améliorer le cadre de vie des dionysiens.

Nous vous rappelons que l'utilisation des pesticides chimiques (ou phytopharmaceutiques) pour le désherbage est interdite pour les collectivités depuis le 1er janvier 2017.

A partir du 1er janvier 2019, ce sont les particuliers qui n'ont plus le droit d'utiliser, de stocker et, bien sûr, d'acheter ces pesticides chimiques.

⇨ Voir page suivante

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Depuis le 1er Janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des pesticides pour le désherbage des espaces publics non agricoles. Ne soyez donc pas surpris d'y trouver la présence de « mauvaises » herbes, nos agents ayant pour consigne de ne plus désherber chimiquement, mais manuellement ou mécaniquement.

Dans le cadre de cette démarche « zéro pesticide », nous tenons à remercier une nouvelle fois tous les Dionysiens qui entretiennent et fleurissent les abords de leur domicile, même sur le domaine public. Nous réfléchissons d'ailleurs à des actions qui permettraient à davantage d'entre vous de participer à ces actions qui, non seulement contribuent au respect de l'environnement, mais qui également embellissent les bords de nos voies communales.

Le respect de l'environnent et l'embellissement de notre commune ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Simplement, nous devons tous avoir conscience que ça n'est que collectivement que nous pourrons atteindre simultanément ces deux objectifs.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture dimanche et jours fériés

Derniers entrants acceptés 10 mn avant la fermeture (12h20 / 17h20)

Ouvert / Fermé

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Blois Sud	F	F	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Candé-sur-Beuvron	O	F	O	O	F	F	O	O	O	O	O	O
Cellettes	O	O	F	F	O	O	F	F	O	O	O	O
Chouzy-sur-Cisse	O	O	O	O	O	F	F	F	O	O	O	O
Herbault	F	O	F	F	F	O	F	F	F	F	O	O
La Chapelle-Vendômoise	F	O	F	F	F	F	F	O	F	F	O	O
La Chaussée-Saint-Victor	O	O	O	O	O	O	O	O	F	F	O	O
Molineuf	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	O	F
Vineuil	O	O	F	F	O	O	F	O	O	O	O	O

Tous les habitants d'Agglopolys ont accès à toutes les déchetteries du territoire.

Rappel :

La déchetterie de La Chaussée Saint-Victor est fermée le vendredi toute la journée.

Seule la déchetterie de Blois Nord (avenue de Châteaudun) est ouverte du lundi au samedi.

Pratiquement tous les déchets sont déposables en déchetteries, dans la **limite d'un m³ par jour par foyer**.

Les seuls jours fériés qui décalent le jour de collecte sont le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.
Consultez le guide 2019 de la collecte des déchets distribué dans vos boites à lettres fin décembre 2018 par Agglopolys.

Demande de bacs roulants

Pour obtenir un bac roulant, le changer ou le faire réparer, appelez le service Collecte des déchets d'Agglopolys au :
02 54 58 57 57.

Votre conteneur à ordures ménagères doit être sorti le lundi soir après 19h00 et rentré le plus rapidement possible après la collecte.

N'étant pas du mobilier urbain des plus esthétiques et des plus hygiéniques, votre conteneur ne doit pas rester sur la voie publique ou visible depuis la voie publique au-delà du soir du jour de la collecte.

Pensez-y :

- Si je ne suis pas présent pour la dépose ou la rentrée de mon conteneur, je m'arrange avec un voisin. Je ne le laisse pas sur la voie publique avant ou après le jour de la collecte.

- Je ne mets dans mon conteneur que les déchets ménagers non recyclables. J'amène les autres dans les points tri, en déchetterie pour les plus volumineux ou en compostage individuel.

- Si mon conteneur n'est pas suffisamment rempli, je peux ne le sortir que la semaine prochaine.

- Je ne dépose aucun sac ou quoi que soit d'autre à côté de mon conteneur car je sais qu'ils ne seront pas ramassés.

Agissons plus malin jetons moins !

La commune dispose actuellement de deux points tri : un dans le Bourg, sur le parking de l'école, l'autre à Villeneuve, rue du Château d'eau.

Lorsque vous vous rendez à l'un de ces deux points et que les conteneurs sont pleins, tentez votre chance à l'autre ! Celui de Villeneuve est doublé et très rarement saturé.

NE LAISSEZ JAMAIS RIEN À CÔTÉ DES CONTENEURS !

Les Associations Dionysiennes

Le Club du Bel Âge

Au travers de nos rencontres à Chécy où nous avons pu apprécier une revue à grand spectacle «Un amour de Music Hall», puis, embarqués dans une «Folle Croisière» à la Ferté Saint-Aubin, nous avons partagé de bons moments d'amitié.

À domicile, et pour satisfaire l'ensemble de nos adhérents, la société Show-Vision est venue chez nous, en nous faisant découvrir les danses et les chants ancestraux de la Polynésie.

Nous avons clôturé l'année par un délicieux repas, concocté par le traiteur Guillon et qui s'est terminé par nos jeux traditionnels.

L'année prochaine, nous avons programmé un spectacle autour des Balkans et une journée Cabaret initiée par la société Simplon.

L'assemblée générale du 10 janvier a choisi le cabaret Madame Sans Gêne à Villerable pour notre sortie annuelle.

Cette année 2018 a été marquée par une baisse de notre nombre d'inscrits.

Aussi, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons si vous êtes disponible quelques jeudis après-midi de l'année, que vous aimez les jeux de société (la belote, le scrabble, le Triomino et le rami sont actuellement pratiqués, mais tout est possible!), que vous souhaitiez fuir la solitude ou simplement partager des moments avec des gens du 3ème âge, certes, mais l'éventail d'âge est grand, et les esprits sont ouverts à toute nouvelle rencontre.

Une participation d'un Euro est demandée pour la pause goûter où une pâtisserie, un verre de vin et un café sont servis.

Si cela vous tente, n'hésitez pas à faire partie de notre Club en contactant la secrétaire Annie Couette au 02.54.78.87.47

Il me reste à souhaiter à tous les Dionysiens et Dionysiennes une très bonne année 2019.

Gérard Couette
Président du Club du Bel Âge

Nos concours de belote : 6 avril 2019 et 30 novembre 2019

COMITÉ DES FÊTES SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

« Amis Dionysiens »
Recevez au nom de toute l'équipe du « Comité des Fêtes »
tous nos vœux pour cette nouvelle année 2019.
Bonheur, Joie, Prospérité, et bien sûr la Santé.

Alain, Jacques, Dominique, Laurent, Patrick, Jean-Paul, Marie-Hélène, Marie-Claude, Gisèle, Jean-Pierre, Guy, José, André, Joël, Romain, Bruno, Cédric.
Contacts : **Laurent, Président** : 06-88-51-67-94 / **Jacques, Secrétaire** : 06-16-66-74-07

BILAN DE L'ANNÉE 2018

Assemblée Générale :

Le 30 mars 2018, Assemblée générale, avec renouvellement du bureau, et, bonne surprise accueil de 3 nouvelles têtes : Joël, Romain, Cédric, bienvenue à eux.

Randonnée pédestre :

Organisée le 20 mai 2018, et animée par toute l'équipe, coordonnée par Bruno nous avons rencontré un réel succès : 398 participants, le soleil, des gâteaux fournis par Anne-Marie, renfort bénévole, des sandwichs fabriqués par tous, et un pot de l'amitié sous le soleil.

N'oubliez pas le prochain rendez-vous, le 19 MAI 2019.

Guinguette en association avec Apollos :

Fin juin, la soirée Guinguette en totale collaboration avec Apollos a réuni 120 convives et a permis à quelques 200 danseurs de se défouler sur le parquet jusqu'à 2 h du matin.

Le plat principal de cette année était une super « Paëlla » apparemment appréciée de tous qui a été réalisée par un traiteur local.

La Brocante :

Encore une fois notre brocante dans les rues du village fut une totale réussite.
Plus de 180 exposants, les frites, les andouillettes et les saucisses ont régalé exposants et visiteurs. Encore une fois, en ce 3ème dimanche d'octobre, le soleil nous a accompagnés jusqu'à son coucher. Après, rangement, et encore merci aux bénévoles renforts qui nous ont aidés à réaliser cette journée d'animation dans notre village.

L'équipe CDF et bénévoles renforts qui ont assuré le montage des stands et l'animation pour la brocante.

Le Tarot :

Toujours là ! Entre 10 et 15 joueurs sont présents les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois pour jouer ou s'initier à ce jeu de cartes. Pas besoin d'être un pro pour venir vous amuser à partir de 20h30, Maison des associations.

Dates à retenir pour nos activités 2019 :

- Cette année nous reprenons notre « concours Expo-Photos ». Le thème de cette année est « A Bicyclette ». Cette expo est datée pour le week-end des 16 et 17 mars.

- La randonnée pédestre aura lieu le 19 mai. Retenez cette date.
- La Guinguette du village organisée avec Apollos est fixée au 15 juin.
- La brocante dans les rues du village sera le 20 octobre 2019.
- La date de notre assemblée générale vous sera confirmée par invitation dans vos boites aux lettres en février ; surveillez votre courrier.

Si vous souhaitez nous rejoindre, venez à notre AG.
Nous vous accueillerons sans problème. N'hésitez pas à nous contacter (Voir photo).

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire

Apollos

L'Association Apollos vous présente tous ses bons vœux pour cette nouvelle année.
Nous vous présentons nos activités passées et à venir pour ce début de saison 2018-2019.

UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2019

Le 8 septembre, Apollos a organisé
Une sortie au Puy du Fou.
Une quarantaine de personnes a profité de ce séjour. Une belle journée de visite et de spectacle. Tout le monde est rentré ravi.

Halloween :
Cette année c'est à la Maison de la Magie que nous avons passé notre après-midi Halloween. Un concours de déguisements pour commencer, puis visite de la Maison de la Magie avec spectacle de magie qui a regroupé 21 jeunes, leurs parents ou grands-parents, pour conclure cette journée organisée par Apollos.

GYMNASTIQUE ET YOGA

Apollos vous propose toute l'année 2 animations sportives :

Murielle anime le Yoga : (36 participants)
Mardi matin de 10h00 à 11h15
Et Jeudi soir de 19h30 à 20h45

Cyrille anime la Gym : (15 participants)
Mardi soir de 18h45 à 19h45.
A partir de janvier 2019, nous profiterons de la nouvelle Salle de la Martinière.

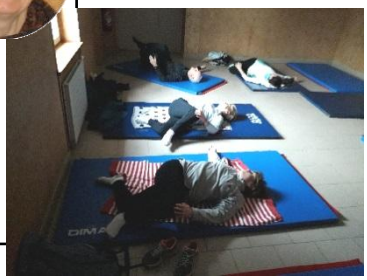

LE PATCHWORK

Un petit coup d'œil sur notre atelier Patchwork.
Il règne une ambiance d'échange, de techniques, de joie et de bonne humeur.
Vous avez pu le constater lors de notre exposition

« L'Eglise en Art »

Nous avons eu également la participation d'Inès Méhault et de l'Association Bernard Lorjou.
Nous sommes fières de notre succès, plus de 330 visiteurs, très intéressés et demandeurs de renseignements très pertinents.
Au mois de décembre, une escapade "aux ateliers de Catherine" récompense bien nos adhérentes. De plus, cette journée s'est terminée par une petite création imprévue qui a surpris tout le monde !
Nouveauté : un atelier enfants fonctionne en période scolaire, enfants très motivés, plein d'ardeur et d'imagination.
Un projet se dessine « les hexagones surprises »
Bonne Année à tous

Association
POur
Les
Loisirs
St Denis sur Loire

Apollos

ART FLORAL

Isabelle notre fleuriste, nous a proposé une composition pour les fêtes, ce samedi 22 décembre. Elle a donné plein de bons conseils, pour que tous puissent fabriquer cette très belle composition.

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR 7 ET 8 DÉCEMBRE 2018

Comme tous les ans, Apollos s'associe au Téléthon avec la soirée « Les classes pour le Téléthon » en reversant intégralement toute sa recette.
Grâce à vous, 825 € ont été reversés au Téléthon.

LA CUISINE

Tous les premiers lundis de chaque mois, Hélène nous convie à son atelier Cuisine

Notre année 2018-2019 continue :

Fête de la Nouvelle année : 6 janvier

Théâtre :
Vendredi 22 mars 20 H
Samedi 23 mars 20 H
Dimanche 24 mars 15 H

Pétanque :
Dimanche 19 mai

Guinguette :
En association avec le Comité des Fêtes
15 juin

Et toujours nos activités annuelles :

Cuisine : 1er lundi de chaque mois, à 15h et à 18h30

Gymnastique et Yoga : se référer page précédente

Patchwork : 2ème lundi après-midi chaque mois

LE THÉÂTRE

Nos répétitions ont commencé dans la nouvelle salle, la scène est déjà installée, cette année nous avons de superbes conditions pour notre théâtre. Merci à la municipalité pour cette belle salle.

NOTRE BUREAU

Présidente : Sylvie MENON
Vice-présidente : Sandra HOLT
Trésorière : Monique VIGIÉ DU CAYLA
Trésorière adjointe : Sandra CORNICHON
Secrétaire : Joëlle FOUCAULT
Secrétaire adjointe : Sylviane COUDRIAU
Membres actifs : Émilie BILEVIC, Dominique FOUGEROUX, Isabelle HABERT, Monique LELAIE, Christiane MARETTE, Jacques MICHEL, Evelyne ODEAU

Nous contacter :
Mail : apollos.st.denis.sur.loire @gmail.com
Site internet : https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis

ASSOCIATION LORJOU

L'Association Bernard Lorjou vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année

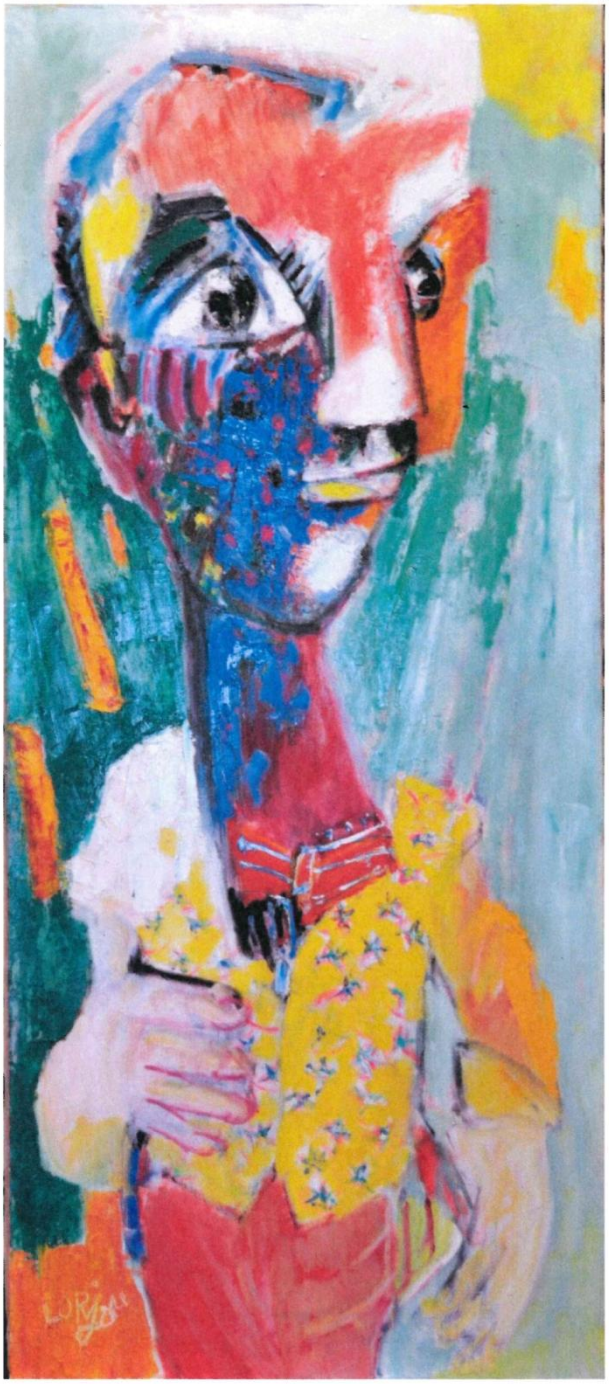

2018 nous en a fait voir de toutes les couleurs !

Que vous souhaitez pour cette nouvelle année ?

Espérons qu'il y ait pour vous
et tous ceux que vous aimez :

- du **BLEU** d'une ligne d'horizon sans les vagues à l'âme ou d'un ciel d'azur exempt des nuages de la vie,
- du **VERT**, couleur de l'espoir et d'efforts pour une nature préservée,
- du **ROUGE**, aux saveurs d'un cépage arrosé de passion et d'amitié ou des braises d'un foyer aimant,
- du BLANC, pour des drapeaux annonciateurs de trêves pacifiques,
- de l'**ORANGE**, pour des vitamines qui vous assureront santé et longévité,
- du **ROSE** pour des cerisiers en fleurs pleins de promesses,
- du **NOIR**, juste pour partager un film dans une salle obscure ou admirer les étoiles dans le silence d'un soir d'été,

Et assurément du **JAUNE**, comme :

- les blés dans la plaine nourricière de Beauce… et du blé dans votre portefeuille,
- le maillot qui vous fera courir toute l'année pour réaliser vos projets, sans franchir la ligne jaune,
- le grain de sable d'une plage sous le soleil, plutôt que le caillou dans votre chaussure,

Et surtout le droit de rire de tout, comme remède à la morosité, n'en déplaise à ceux qui riront jaune !

L'HOMME AU GILET JAUNE de **Bernard LORJOU** (Huile sur toile - 1976 - 200 x 86,5 cm) se joint à nous pour vous souhaiter mille éclats pour cette nouvelle année.

Association Bernard Lorjou
7, rue de Bellevue - 41000 St. Denis-sur-Loire
02 54 78 62 05 / 06 44 02 23 57
Asso.lorjou@orange.fr / je.shibanuma@wanadoo.fr / Site internet : www.lorjou.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Quelques nouvelles de la saison de chasse 2018-2019 écoulée.

Le comptage de perdreaux du 11 mars 2018 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et Ménars : 42 personnes étaient présentes. Malgré plusieurs années sans être chassée, la perdrix n'arrive toujours pas à progresser 5 couples aux 100 ha ont été comptabilisés.

Le lièvre en forte hausse " 40 aux 100 ha " nous a permis d'en prélever 2 sur quatre dimanches.

Toutes personnes désirant participer à notre prochain comptage peuvent se renseigner auprès d'un membre du bureau.

Alors que la moyenne d'âge chez les chasseurs est en constante augmentation, c'est avec plaisir que nous enregistrons cette année la demande d'adhésion à la société d'Élodie CALLIGARO.

Quelques photos de la Société :

Bienvenue Élodie

Photos prises au lieu dit "les Bas Vaux" le 19/12/2018

Rappel de la composition du bureau :

Bruno LACH.....Président
Jean-Pierre MOREAU.....Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO.....Trésorière
Joël AUDEAU.....Membre
Guy DELABOISSIERE.....Membre
Cédric DAUDIN.....Membre

Pour tout renseignement sur la Société de chasse, vous pouvez contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

Dates à retenir :

- **Battue aux renards le 17 février 2019**
- **Comptage à perdreaux le 10 mars 2019**
- **Assemblée générale : Date non encore retenue**

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour cette nouvelle année 2019

Le Bureau

Anciens Combattants AFN
De Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2018

L'année 2018 se termine. Voici le point sur nos activités.

Notre assemblée générale s'est tenue en janvier 2018, une minute de silence est respectée à la mémoire des anciens combattants décédés.

La prochaine assemblée générale aura lieu à une date restant à définir.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2018, nous avons fait diverses sorties :

- Le 8/05……Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 01/07……Congrès départemental à Mondoubleau
- Le 11/11……Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 29/11……Assemblée générale départementale à Villebarou
- 6 sorties de notre porte-drapeau afin d'assister et de représenter notre section aux obsèques de nos camarades décédés. Merci à notre porte-drapeau.

Nous avons, cette année, organisé trois concours de belote qui ont de nouveau remporté un vif succès.
Après la cérémonie du 8 mai, nous nous sommes tous retrouvés à la Taverne de Maître Kanter.

À la suite de la cérémonie du 11 novembre et du vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes retrouvés au Restaurant L'Hôte Antique autour d'un très bon repas.

<u>Annonces pour 2019 :</u>

Nos prochains **concours de belote** auront lieu les **samedi 30 janvier**, **mercredi 15 mai** et **mercredi 9 octobre 2019**, à la Maison des Associations. Venez nombreux ! **Pensez à réserver ces dates**.

L'association tient à remercier la municipalité pour les infrastructures mises à sa disposition.

Les membres du Bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2019.
Que celle-ci vous soit douce et riche de bonheurs partagés.

Le Président
Marcel BOULET

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
APOLLOS	*Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs*	**Sylvie MENON**	**02 54 74 61 32**	**19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com Site Internet : https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis**
COMITÉ DES FÊTES	*Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales*	**Laurent CAVAREC**	**02 54 74 54 76**	**19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : comitedesfetessdsl41@gmail.com**
CLUB DU BEL ÂGE	*Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'évènements*	**Gérard COUETTE**	**02 54 78 87 47**	**5 La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire**
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON	*Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.*	**David PAIN (Villerbon)**	**06 82 13 80 40**	**@-mèl : ape.medevil@gmail.com**
UNC - AFN	*Participation aux commémorations*	**Marcel BOULET**	**02 54 74 58 93**	**3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire**
SOCIÉTÉ DE CHASSE	*Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse*	**Bruno LACH**	**02 54 74 07 05 06 48 61 16 42**	**Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire**
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	*Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou*	**Junko SHIBANUMA**	**02 54 78 62 05**	**7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : asso.lorjou@gmail.com Site Internet : lorjou.com**
VOGINANT	*Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire*	**Brigitte AYGUESPARSSE**	**02 54 78 31 02**	**1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire**
LES AMIS DE LA MUSIQUE École Intercommunale de musique	*Eveil musical, solfège, formation musicale classique et moderne*	**Martial LELLU**	**Directrice : Stéphanie CHARMOY : 06 49 77 84 93**	**90 route Nationale 41260 La Chaussée Saint-Victor @-mèl : lesamislcsv@hotmail.fr Site Internet : lesamisdelamusique.sitew.com**

Course Entre Loire et Châteaux

Après la réussite de ses trois premières éditions, l'équipe de l'ASJ mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions le **dimanche 10 mars** prochain. Plus de 1 000 coureurs ont pris le départ en mars dernier et, malheureusement, nous avons dû encore refuser plus de 200 personnes !

En 2019, nous disposerons de 600 dossards pour le semi-marathon et 400 pour le 10 km. Il n'y aura pas d'inscription sur place.
Comme en 2017, le 10 km des Mées sera labellisé et ouvert aux sportifs handisport.

Le départ sera donné devant le stade de la Chaussée-Saint-Victor à 9h15 pour le semi et 9h45 pour le 10 km, **pour un parcours au bord du fleuve royal et au cœur du patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Vous découvrirez la richesse du patrimoine architectural de nos villages ligériens, la douceur des bords de Loire et la beauté du parc des Mées.

Nouveauté 2019 : L'ASJ running a toujours souhaité mettre à l'honneur l'ensemble des sportifs, y compris les personnes à mobilité réduite. C'est dans ce sens que nous avons ouvert le 10 km aux Handis. Cette année, nous proposons un parcours famille, non chronométré, ouvert aux valides mais également aux personnes atteinte d'un handicap physique ou mental (départ 9h50).
La totalité des recettes de cette épreuve sera reversée à l'association « Une lame pour courir » qui œuvre pour permettre à chaque enfant amputé d'un membre inférieur de pouvoir courir dès l'âge de 6 ans, avec un changement régulier de la lame en fonction de sa croissance. Inscription sur place uniquement pour cette épreuve : le samedi après-midi au Carroir et dimanche matin au stade avant 9h15. Sportif ou non, venez pour la bonne cause !

Sport rime avec Convivialité et Gastronomie, les animations musicales ponctuelles rythmeront votre allure et le ravitaillement gastronomique viendra satisfaire votre gourmandise.
La diversité du parcours, moitié route, moitié chemin, **le dévouement de nos bénévoles et l'expérience d'une équipe aguerrie à l'organisation de la course à pied** vous permettront de vivre un agréable moment et de mesurer votre forme à la sortie de l'hiver.

Inscription pour les courses chronométrées uniquement par internet : www.asj41.fr

Contacts
Didier Briant : d.briant@asj41.fr Tél : 06-84-80-51-45
Jacques Martel : j.martel@asj41.fr Tél : 06-31-35-55-92

Les courses du 10 mars 2019 emprunteront les voies de notre commune, occasionnant des fermetures de rues pour la matinée.
Riverains du Bourg, des Mées et de Macé, vous serez personnellement avertis par les organisateurs.
Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre bonne volonté le jour de la course.

Votre rendez-vous avec la Loire

Une immersion ludique et captivante – Une vue unique – Un lieu d'échanges

L'Observatoire Loire, créé en 1992, est une association d'éducation à l'environnement soutenue par Agglopolys. L'équipe d'animation (salariés et bénévoles) propose à tous les publics (groupes et individuels) une sensibilisation au milieu ligérien à travers diverses activités **: animations nature, sorties découverte, circuits en bateau, offres couplées (bateau, vélos, expo…)…**

Au 1er étage, une « découverte interactive » avec des ateliers pédagogiques
La Marine de Loire, la prévention des risques de crues, les continuités écologiques et le paysage sont les thèmes abordés grâce à de multiples outils : maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques… Ils vous aident à mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal. Avec ses deux terrasses sur la Loire, ce lieu est propice à la contemplation du paysage et à l'observation des oiseaux. Un vrai moment de dépaysement !

Au rez-de-chaussée, informations, exposition, boutique…et location de vélos
Vous profiterez de petits films sur la Loire, d'ouvrages pour approfondir vos connaissances, de notre boutique ligérienne (ouvrages, figurines, boissons et glaces du terroir)… Vous avez aussi la possibilité de louer un vélo pour partir sur les pistes sécurisées de la Loire à vélo afin de découvrir la Loire autrement.

Un site accessible, idéal pour une étape nature.

Voiture : Parking obligatoire au Parc des Mées (100 m avant l'Observatoire Loire)
Accessible aux personnes à mobilité réduite
Site accueil vélo - Location
Rafraîchissements / Boutique (idées de cadeaux)
Circuit en bateau
Animation jeunes « spécial anniversaire »
Un programme permanent d'animations

Visite de l'Observatoire Loire - Tout public
Levée de la Loire à la Chaussée Saint-Victor

Renseignements et réservations toutes animations : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr

www.observatoireloire.fr

Observatoire Loire
Association d'éducation à l'environnement
Levée de la Loire - Parc des Mées | 41260 La Chaussée Saint-Victor (Blois) | 02 54 56 09 24
info@observatoireloire.fr

LA PAGE CITOYENNE

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens.
Nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains Dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

- Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
- La rue des Perce-Neige aux Mées ;
- Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet, rue du Château d'Eau.

Les riverains vous sont très reconnaissants de penser à eux !

LES CHIENS SONT NOS AMIS…

…MAIS ILS NE DOIVENT PAS…

- divaguer sur la voie publique mais être **tenus en laisse**,
- laisser leurs déjections n'importe où,
- **gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents**.

Interdiction du brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est donc depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

Il en est de même évidemment pour tout autre déchet que les déchets verts.

De fait, il est inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlage puisqu'elles sont interdites.

Cette règle s'applique à tous.

Nous vous serions par ailleurs reconnaissants de faire respecter cette règle auprès des entreprises, prestataires ou toutes autres personnes qui interviennent pour votre compte sur vos propriétés.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 13 000 km…

… et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km pour aller à la déchetterie !!!

MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

<table>
<tr><th>Objet de la demande</th><th>Où s'adresser</th><th>Pièces à fournir-Conditions</th><th>Commentaires</th></tr>
<tr><td colspan="2">PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (Pacs)
En mairie ou chez un notaire depuis le 1er novembre 2017</td><td colspan="2">Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires <u>doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie</u> où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.
Renseignement en mairie ou sur le site :
<u>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144</u></td></tr>
<tr><td>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)</td><td>S'adresser aux mairies « station » : <u>La Chaussée Saint-Victor</u>, Blois, Vineuil, Mer… aux jours et heures d'ouverture</td><td rowspan="2">S'adresser aux mairies équipées pour la délivrance des CNI et passeports biométriques.
Prendre rendez-vous
Depuis la fin 2018, la mairie de La Chaussée Saint-Victor est devenue mairie équipée.</td><td>Présence obligatoire du demandeur</td></tr>
<tr><td>PASSEPORT BIOMÉTRIQUE</td><td>S'adresser aux mairies « station » : <u>La Chaussée Saint-Victor</u>, Blois, Vineuil, Mer…</td><td>Présence obligatoire du demandeur</td></tr>
<tr><td colspan="2">DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE</td><td>S'adresser en Préfecture</td><td rowspan="3">Aucune démarche en mairie</td></tr>
<tr><td colspan="2">RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE</td><td>S'adresser en Préfecture ou sur <u>https://www.service-public.fr/</u></td></tr>
<tr><td colspan="2">CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (Ex CARTE GRISE)</td><td>A compter du 1er novembre 2017, toutes les démarches doivent se faire en ligne ou auprès d'un professionnel habilité, les guichets de la Préfecture sont définitivement fermés.
Cartes Grises en ligne :
<u>https://immatriculation.ants.gouv.fr/</u></td></tr>
<tr><td colspan="2">AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE</td><td colspan="2">En raison du contexte de lutte contre le terrorisme, un dispositif d'<u>autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs</u> (AST) a été mis en œuvre depuis du <u>15 janvier 2017</u>.
<u>ATTENTION</u>, <u>aucune démarche en mairie</u> ou en préfecture n'est nécessaire. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.
Ce formulaire est accessible sur le site :
<u>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359</u></td></tr>
<tr><td colspan="2">COPIE D'ACTE DE NAISSANCE</td><td colspan="2">Faire un courrier à la <u>commune du lieu de naissance</u> en joignant une copie d'une pièce d'identité et préciser sur la demande les nom, prénom et date de naissance des parents (même pour les personnes majeures) <u>sans oublier évidemment l'enveloppe timbrée</u> pour la réponse.</td></tr>
<tr><td colspan="2">CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ</td><td colspan="2">La mairie de Saint-Denis-sur-Loire ne délivre pas ce document.</td></tr>
<tr><td colspan="2">INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES</td><td colspan="2">Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut <u>demander à être inscrit</u> sur les listes électorales <u>avant le 31 mars 2019</u></td></tr>
</table>

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous avait été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux habitants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

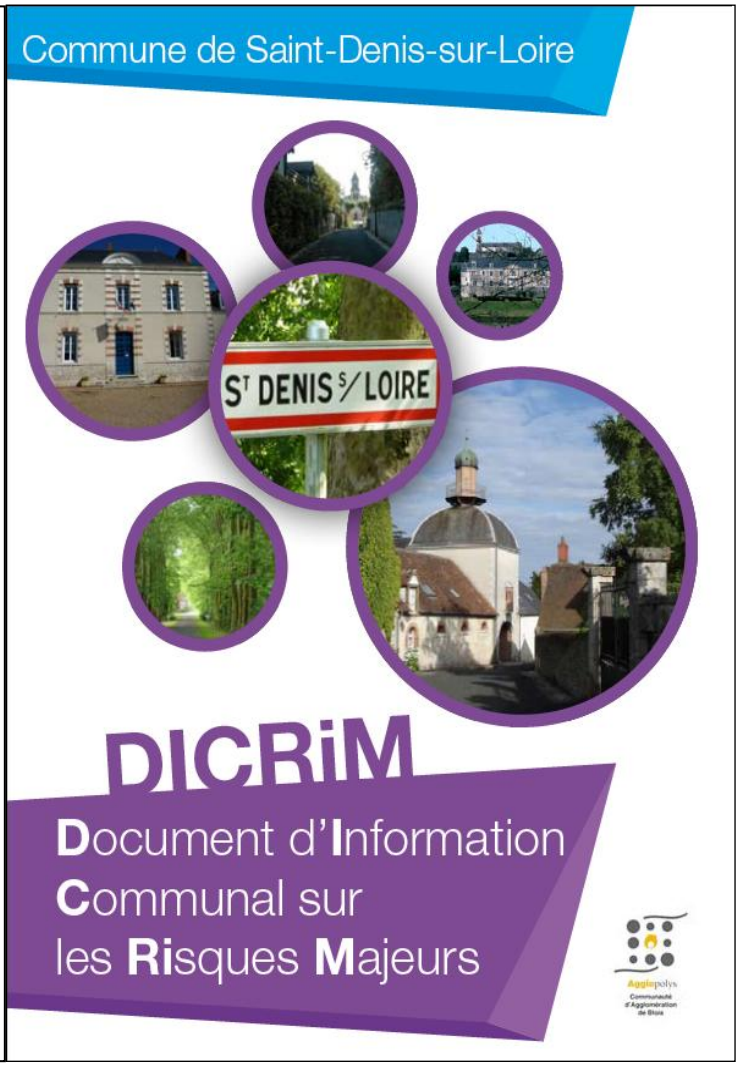

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie…),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses…).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour nous éviter d'être débordés par les conséquences. L'objectif est d'éviter de basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, rédige son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide des services de l'État, nous poursuivons nos travaux. **Le récent classement de notre commune dans le périmètre des 20 km autour de la Centrale nucléaire de Saint-Laurent nous amène à compléter les documents en cours d'élaboration.**

Nous souhaitons que tous les dionysiens volontaires pour nous aider à mettre en application les mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'événements graves, se fassent connaître auprès du secrétariat de Mairie. Nous les en remercions par avance.

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

Ces quelques pages sur Agglopolys n'ont d'autres buts que de vous informer sur ses grandes missions et son actualité et vous montrer à quel point commune et intercommunalité sont aujourd'hui unies pour améliorer les conditions et la qualité de vie des leurs habitants.

Sur un certain nombre des pages suivantes, vous trouverez ce type d'encadré avec le logo de Saint-Denis-sur-Loire. Les informations contenues dans ces cadres marquent l'impact de cette compétence communautaire sur la vie des dionysiens.

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Novembre 2018

Actualité
Dernières nouvelles d'Agglopolys

Paysage

L'opération «trottoirs fleuris» dans notre commune

Agglopolys, qui entend poursuivre son action en faveur des paysages, a lancé au printemps dernier auprès de ses 43 communes l'opération « rues-jardins ». Son principe : créer des ambiances de jardins dans les rues en réorganisant la place des modes doux et du végétal. 23 communes, dont la nôtre, ont souhaité, dans ce cadre, semer des graines de fleurs sur l'espace public : trottoirs ou pelouses.

Les objectifs :

- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants
- donner une image attractive d'Agglopolys et des communes (axes touristiques, entrées de villes et de villages, ...)
- apaiser la circulation au bénéfice de la vie locale et de la sécurité
- promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- renforcer le lien social et le « vivre ensemble »
- mettre en valeur le patrimoine par l'aménagement de l'espace public.

Agglopolys a offert à notre commune les mélanges de graines de plantes vivaces et annuelles, conçus pour durer plusieurs années. Les annuelles permettront un fleurissement au printemps 2019, relayées par les vivaces l'année suivante. A charge de notre commune de préparer le sol, de semer les graines, puis d'entretenir les plates-bandes.

Au total, sur le territoire d'Agglopolys, près de 73 rues seront semées à l'automne pour un fleurissement au printemps prochain, représentant plus de 5km de trottoirs fleuris !

Un trottoir de la rue de la Croix aux Mées a été retenu pour servir de test communal à ce dispositif. Il a été ensemencé à l'automne 2018.

Transports

Vers une transition énergétique des bus Azalys ?

Agglopolys souhaite inscrire son réseau de transport Azalys dans une démarche de transition énergétique et teste, en cette fin d'année 2018, des bus au gaz et des bus électriques.
Objectif : investir dans des véhicules propres.

Loisirs

Extension du bassin de l'Agl'eau

En raison de la fréquentation constante et croissante du centre aquatique Agl'eau, Agglopolys a décidé d'étendre le bassin extérieur pour favoriser la pratique de la nage. Extension prévue en juin 2019.

Le bassin extérieur actuel de l'Agl'eau, accessible en toutes saisons, est composé d'une zone détente avec des banquettes bouillonnantes et cascades d'eau, et de 3 lignes d'eau de 18 m (de 1,80 m de large), soit un total de de 210 m². Il est très fréquenté. Les jours d'affluence, les nageurs rencontrent des difficultés pour pouvoir se croiser sur une même ligne d'eau.
La surface de ce bassin extérieur sera donc augmentée de 170 m² avec 4 lignes de nage de 25 m (de 2,5 m de large), créées. La zone de détente ludique et la profondeur de 1,20 m seront conservées.
Pour compléter cette transformation, les plages minérales extérieures seront agrandies de 233 m², la circulation du parking modifiée et 43 places supplémentaire créées.

Actualité
Dernières nouvelles d'Agglopolys

Depuis son inauguration en septembre 2017, plus de 100 000 visiteurs et utilisateurs au Jeu de Paume.

Le Jeu de Paume : demandez le programme !
JANVIER/MARS 2019

> SPECTACLES/CULTURE :

• Les Chevaliers du Fiel
Mercredi 9 janvier 2019 à 20h30

Les chevaliers du Fiel dans leur nouveau spectacle 2019 : Camping-Car For Ever !
Après Croisière d'enfer et Noël d'enfer, Monsieur et Madame Lambert achètent enfin un camping-car et se lancent dans l'aventure... Et quelle aventure ! Où va-t-on dormir ce soir ? Combien va-t-on consommer de carburant dans les côtes et de rosé à l'arrêt ? Les Chevaliers du Fiel vous embarquent dans la saga du camping-car... fou rire For Ever garanti !
Ecrit par Eric Carrière, avec Eric Carrière et Francis Ginibre.

Places assises numérotées, de 35,20€ à 59,20€.
Réservations dans les points de vente habituels et sur *az-prod.com*
Réservation pour les personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 6 pers. et les CE :
02 47 31 00 94.

• Spectacle musical
«Dans la forêt... bestiale pagaille»
Samedi 30 mars à 20h30

Un spectacle réunissant 200 élèves issus de toutes les écoles de musique du réseau Cadences. De quoi découvrir la diversité de son enseignement !
Gratuit - Sur réservation au plus tard le 23 mars, au 02 54 44 51 82 ou *reseau.cadences*@agglopolys.fr

Le Jeu de Paume
64 avenue de Châteaudun à Blois
Tél. 02 18 14 24 95 - agglopolys.fr

Le Jeu de Paume

> SALONS-EVENEMENTS :

• Nuit de l'orientation
Vendredi 25 janvier de 17h30 à 21h30

L'objectif de cet événement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher est d'accompagner et d'informer collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents sur le plus large éventail de métiers et les possibilités de carrière. De nombreux professionnels des secteurs publics et privés, industrie, commerce, artisanat, services aux entreprises, à la personne... seront présents pour apporter leur retour d'expérience et aider les jeunes à s'orienter.

• Salon du mariage
Samedi 23 février de 10h à 19h et dimanche 24 février de 10h à 18h

Ce doit être le plus beau jour de votre vie ? Venez découvrir les prestations proposées futurs mariés : traiteurs, vendeurs de robes, photographes...

• Salon de la Maison
Les 1er, 2 et 3 mars 2019

• Forum régional de l'orientation
Du jeudi 7 au samedi 9 mars

Collégiens, lycéens et apprentis sont attendus pour ce forum dont le thème portera sur l'innovation, la recherche et les métiers d'avenir. L'égalité entre les filles et les garçons restera le fil rouge de cette nouvelle édition.
Des spécialistes de l'information et de l'orientation répondront à vos interrogations liées à la formation, aux diplômes, aux métiers, aux études en Europe...
Le samedi, des conseillers en évolution professionnelle seront présents pour éclairer les visiteurs sur les possibilités d'évolution professionnelle tout au long de la vie.

> SPORTS :

Les matchs de l'ADA Blois basket 41 :
- **Vendredi 11 janvier à 20h**, contre Gries Oberhoffen
- **Samedi 19 janvier à 20h**, contre Nantes
- **Samedi 2 février à 20h**, contre Vichy-Clermont
- **Vendredi 8 février à 20h**, contre Saint-Chamond
- **Mardi 5 mars à 20h**, contre Quimper
- **Dimanche 17 mars à 16h**, contre Orléans.

Les Dionysiens, comme tous les autres habitants de l'Agglomération, peuvent profiter de ce superbe équipement tant pour la culture que pour le sport ou les salons. Un équipement qui manquait terriblement pour le développement et l'attractivité de notre territoire.
Consultez la programmation au-delà du mois de mars sur Agglopolys.fr (A venir Anne Roumanoff, Zazie...)

Actualité
Dernières nouvelles d'Agglopolys

Aménagement du territoire

PLUi-HD : 5 objectifs pour 2035

Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD). L'année 2018 a été consacrée à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), commun pour les 43 communes de l'agglomération, et qui présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Les objectifs de notre futur document d'urbanisme se dessinent !

- **Diviser par 2 notre consommation d'espaces naturels et agricoles à des fins d'urbanisation par rapport aux années passées**

Dans le souci de produire un urbanisme plus vertueux et de préserver notre environnement, les extensions urbaines seront réservées aux secteurs stratégiques. L'optimisation et la réhabilitation des bourgs, centres-villes et zones industrielles sera privilégiée.

- **Accueillir 6 750 nouveaux habitants**

- **Préserver les emplois existants et créer 6 750 emplois supplémentaires**

- **Produire 8 850 logements**

Le PLUiHD a pour ambition de porter le développement économique et l'attractivité résidentielle dans une dynamique positive et durable. Le coeur d'agglomération portera une part importante de ces objectifs pour renforcer son rayonnement. Chaque commune contribuera à produire du logement adapté aux besoins et accueillir des emplois, en misant sur leurs atouts (commerce de proximité, artisanat, cadre de vie, agriculture, développement du numérique...).

- **1 déplacement sur 2 réalisé en mode alternatif à la voiture individuelle**

Développement de liaisons cyclables, du télétravail, du co-voiturage, création de logements à proximité des services et emplois... Le projet propose une mobilité plus durable à l'échelle du territoire en proposant des alternatives à la voiture individuelle et des solutions pour réduire, voire même éviter certains déplacements.

Pour mémoire :

Pour formuler des observations, des questions et des contributions, demandez le registre de concertation dans votre Mairie ou adressez vos courriers à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 BLOIS.

Pour plus d'informations sur le PLUi-HD, rendez vous sur agglopolys.fr/plui ou dans votre mairie.

Voir aussi en page 31 de ce Trait-d'Union.

Le PADD du PLUiHD d'Agglopolys a été présenté au conseil municipal de Saint-Denis-sur-Loire lors de sa séance du 2 octobre. Il l'a approuvé avec simplement deux remarques sur le volet Mobilités.

Nous vous rappelons que les documents relatifs au PLUiHD sont consultables en Mairie et qu'un registre y est disponible pour recueillir vos avis, vos propositions et vos attentes.

Dossier
Développement économique

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Mission développement économique et territorial
Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Parcs d'activités d'Agglopolys :
13 ha immédiatement disponibles et 32 ha à aménager

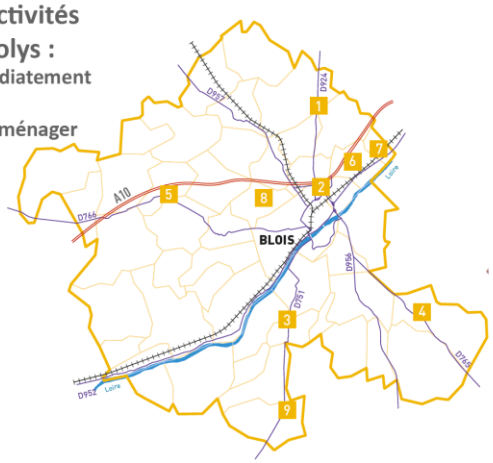

1 **AVERDON**
Parc d'activités de Malakoff
4,5 ha à aménager

2 **BLOIS**
Parc d'activités des Guignières
1,1 ha* - 27 € HT/m²

3 **CANDÉ-SUR-BEUVRON CHAILLES - LES MONTILS**
Parc d'activités de l'Artouillat
1,8 ha* - 10€ HT/m²

4 **COUR-CHEVERNY**
Parc d'activités de l'Ardoise
4,3 ha* - 18 € HT/m²

5 **HERBAULT**
Parc d'activités des Mûriers
3,4 ha* - 12 € HT/m²

6 **LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR**
Parc d'activités des Châteaux
2,4 ha* + 22,4 ha à aménager
28€ HT/m²

7 **MÉNARS**
Parc d'activités du Courtois
0,22 ha* - 14 € HT/m²

8 **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**
Parc d'activités de la Boissière
0,96 ha à aménager

9 **SAMBIN**
Parc d'activités de l'Ardoise
4 ha à aménager

* surface viabilisée disponible

Notre zone d'activités des Sarrazinières n'est pas une zone communautaire. En effet, elle est d'initiative privée et non à l'initiative de la Communauté d'Agglomération.

En revanche, comme pour toutes les zones d'activités sur le territoire de l'Agglomération, sa voirie et ses espaces communs sont communautaires et donc gérés par Agglopolys.

Dossier
Développement économique

Le parc des Châteaux
Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2017 et 2018 ont vu une forte commercialisation de la première tranche. Devant ce franc succès, la seconde tranche de viabilisation se réalisera en 2019 avec quelques années d'avance sur le calendrier initial.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Site Cino Del Duca
Après achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé durant l'été 2017 à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). Ce promoteur commencera prochainement la réalisation d'un village d'entreprises de 6 800 m².

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 65 m².

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre

L'espace coworking du Lab

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, a ouvert fin 2016 à Blois. Il regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé…

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

le lab PÔLE D'ENTREPRISES D'AGGLOPOLYS

3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

Sa proximité avec l'échangeur autoroutier et la nouvelle zone du Parc des Châteaux de La Chaussée Saint-Victor renforce l'attractivité de notre commune, notamment en matière de développement économique. Agglopolys a décidé de réaliser, dès le début de 2019, les études pour le futur parc d'activité, dit « Nord-Est » à la sortie de l'autoroute sur le territoire de Saint-Denis-sur-Loire.

Dossier
Assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.
Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : *agglopolys.fr*

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.
Le coût des interventions est révisé au 1er janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : *agglopolys.fr*

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

Depuis le 1er juillet 2017, Agglopolys a repris en régie la gestion des assainissements collectif et non collectif de la Commune.
Concernant l'eau potable, la nouvelle concession avec VEOLIA a commencé le 1er janvier 2019 (p. 12). Au 1er janvier 2020, la loi impose aux communautés d'agglomération de prendre la compétence eau potable et eaux pluviales urbaines. Les travaux préparatoires à ce transfert de compétence ont déjà commencé à Agglopolys et dans les communes.

Dossier
Habitat

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique :** travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...
- **Adaptation au vieillissement et au handicap :** adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste :** travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Point rénovation info service

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

renov'ENERGIE
POUR UN HABITAT | ECO LOGIQUE NOMIQUE

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Contact
ADIL 41 – EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie)
34 avenue Maunoury, porte C, à Blois.
Tél. 02 54 42 10 00

Si vous avez des travaux de rénovation énergétique à faire dans votre maison ou votre logement, contactez l'ADIL. Il y a peut-être une aide pour vous !
En 2018, Agglopolys, l'ANAH, le Conseil départemental ont versé à des dionysiens :

- *15 077,59 € de subventions au titre de travaux pour économies d'énergie,*
- *8 819,58 € au titre de l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées ou handicapées.*

Dossier
Transports

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon et de la marche à pied !

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

A tout moment, la direction d'une école ou des parents d'élèves peuvent contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche. Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet...), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés et fournir le matériel de sécurité (gilets et brassards fluorescents).
Contact : Direction Mobilités d'Agglopolys, tél. 02 54 56 49 95.

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale).
La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

▶ **Nouveau pour les étudiants: - 50%.**

Les vélos de locations, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillage possibles.
Une fois loué, vous pouvez l'emmener partout : pour aller en cours, au travail, faire des courses ou vous promener !

Contact : Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois
Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).

L'appli Géovélo est désormais opérationnelle sur notre territoire

L'appli qui cartonne à Paris, Tours et Orléans est désormais disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

A QUOI ÇA SERT ?

- **NAVIGATION** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets. Si vous découvrez une erreur cartographique, un aménagement urbain qui n'a pas été mis à jour ou encore des problèmes de voirie, vous pouvez le signaler et ainsi contribuer à l'amélioration de Geovelo et du réseau cyclable.
- **ITINÉRAIRE** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité. Lors de vos déplacements, retrouvez également la géolocalisation des parkings spécifiques aux deux roues ou les magasins de réparation.
- **STATISTIQUE** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, temps d'activité, calories consommées, vitesse moyenne, etc. Activez la détection d'activité pour enregistrer vos itinéraires vélos même lorsque vous n'utilisez pas l'application !
- **DÉCOUVERTE** - Découvrez votre territoire comme vous ne l'avez jamais vu ! L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages. Des explorations autonomes ponctués d'informations historiques et culturelles.

Les services Géovélo sont disponibles via les sites internet *geovelo.fr* ou *agglopolys.fr*

geovelo

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer.
Démarche dématérialisée en ligne : *agglopolys.fr*

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.
Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.
Tél. 02 54 70 58 30.

*La subvention à l'achat et la location de vélos à assistance électrique (VAE) sont bien sûr accessibles aux Dionysiens au même titre qu'à tous les autres habitants de l'Agglomération (**6 Dionysiens ont profité d'une subvention pour l'achat d'un VAE en 2018 et 3 en ont loué un auprès d'Azalys**).*

Une ligne « Carapattes » est à l'étude** mais il nous faut trouver des dionysiens bénévoles (parents d'élèves ou non) pour la concrétiser. **Vous êtes volontaire ? Contactez le secrétariat de mairie.

Dossier
Transports

Nous avons volontairement laissé ci-dessous toutes les offres d'Azalys en matière de transports en commun. Toutes n'intéressent pas forcément directement les Dionysiens, mais il nous semblait important que vous en ayez néanmoins connaissance.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, ou encore une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs.
Découvrez-les et laissez-vous séduire !

7 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

Une navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 15 minutes. Depuis 2018, les navettes sont électriques.

Navette gratuite accessible à tous sans abonnement.

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)
Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)
Utiliser les équivalences suivantes :
Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7
Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS *azalys-blois.fr* ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys. *Consultez les lignes Rémi sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr.*

Ligne 16 Blois - Beaugency (Horaire sur saintdenissurloire.fr ou sur remi-centrevaldeloire.fr). ***Ces transports ne sont pas réservés aux scolaires. Vous y avez tous accès.***

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. *Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.*

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF
Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G.** Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1er mai)		
Denis Papin	19h05		
Gare SNCF	19h10		

Service du soir depuis Cap Ciné
Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Dossier Transports

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi			
9h	10h30	14h	15h30
Dimanche et jour férié (sauf 1er mai)			
/	10h30	/	15h30

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi			
11h	12h30	16h	18h
Dimanche et jour férié (sauf 1er mai)			
/	12h30	/	18h

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €
Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,25 €

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : *azalys-blois.fr*
Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur *azalys-blois.fr*
Les réservations pour les trajets domicile-travail et rendez-vous médicaux doivent être effectuées 48h ouvrables à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance.

Pour les autres trajets, le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau Azalys (ex. Pass 1h : 1.25€)

Les Dionysiens et les transports de l'Agglo en nombres d'usagers en 2018 :

Résago 3
Handigo 1
Élèves avec une carte Azalys 62
Location vélo électrique 3

Dossier
Collecte des déchets

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le Mardi.
Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h.
Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.
Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration.
L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés
La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.
En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune.
Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Astuces !
Pensez à compacter vos bouteilles en plastique : moins volumineuses, elles rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !
Les cartons de grande taille (emballages de meubles, électroménager...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour**. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.
Sont interdits :

- les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur),
- médicaments (retour pharmacie),
- l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur *agglopolys.fr*).

Dossier
Collecte des déchets

Il n'y a pas d'Habit Box à Saint-Denis-sur-Loire pour ne pas concurrencer inutilement la box installée devant Emmaüs.

Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habitbox » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).
Retrouvez la liste des Habit box sur *agglopolys.fr*

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation. Par exemple :

- **Je fais du compost !**

Prêt de 30% des ordures ménagères sont composées de déchets biodégradables : épluchures, restes de repas d'origine végétale, tontes, feuilles et fleurs mortes, petits branchages...
Le compostage permet de valoriser à domicile ces déchets de cuisine et de jardin par la production de compost, un engrais naturel et gratuit !
Renseignements et commande de composteur auprès du syndicat de traitement Val-Eco : *valeco41.fr* ou 02 54 74 62 53.

- **Je limite les emballages !**

Pour les produits nettoyants, j'opte pour les éco-recharges ou les concentrés.
J'évite les portions individuelles, je préfère les conditionnements grands formats plutôt que les petits ou encore les produits en vrac ou à la coupe plutôt que les produits en barquettes filmées !
Enfin, je bois l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille !

Le saviez-vous ?
Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulanger, charcutier, restaurateur, traiteur...) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leur pratiques quotidiennes !
Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur *agglopolys.fr*

Pour toute question :
agglopolys.fr (rubrique infos pratiques/collecte des déchets).
Tél. 02 54 58 57 57.

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.
Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage.
Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).

Des autocollants « Stop Pub » à coller sur vos boîtes à lettres sont disponibles en Mairie

Représentants de la Commune au Syndicat Val-Éco : J-P MOREAU (titulaire) et J-M TRAZÈRES (suppléant)

Dossier
Environnement

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Plaquette d'information disponible en Mairie ou renseignements sur agglopolys.fr.

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez-pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs (2018)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48,50 € (frais doublés dès la 2e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 24,25 € par jour
- Identification éventuelle : 55,85 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact : Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35.

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)	Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h Samedi : 9h-10h30

Dossier
Culture

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse :** livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia :** films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne :** pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), Cité de la musique, plateformes d'autoformation et langues.

Des services

- **Internet (wi-fi) :** postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique :** gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public :** une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs :** les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet :** interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr
- **La boite à retours :** située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boite sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques.
Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.
Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*
15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.
Abonnement internet : gratuit
** Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.*

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire
4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40
Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30
Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h
Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La médiathèque Maurice-Genevoix
Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.
Lundi : fermeture
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

La médiathèque d'Onzain/Agglopolys
3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00
Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
Jeudi : 14h-19h

En 2018, 46 Dionysiens étaient abonnés des bibliothèques d'Agglopolys.

3 élèves de Saint-Denis-sur-Loire sont inscrits au Conservatoire de musique de Blois/Agglopolys.

Dossier Loisirs

Le Centre aquatique Agl'eau a accueilli en 2018 son deux millionième visiteur depuis son ouverture en 2011.

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !
Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture
Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire
- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires
Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :
Du lundi au vendredi : 10h-19h45
Samedi : 14h30-19h45
Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)
Du lundi au vendredi : 12h-19h45
Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés
9h-12h45 / 15h-17h45
Fermé les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Tarifs
Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.
Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,90 €
Carte de 10 entrées	25,20 €
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	2,05 €

**Tarifs valables jusqu'au 31 août 2019. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).*

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain 41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo
Du lundi au samedi : 10h - 21h
Dimanche : 10h - 19h

Tarifs *(jusqu'au 31 août 2019)*
Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,55 €
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,30 €
Univers balnéo et aquatique : 14,50 €

Tous les tarifs sont consultables sur *agl-eau.fr*

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

Depuis l'ouverture du centre nautique Agl'eau en 2011, les jeunes dionysiens des classes de primaire, comme tous ceux des autres communes de l'Agglo, suivent tous les ans un cycle d'apprentissage de la natation.

Dossier
Crématorium

Le crématorium du Val de Loire

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.
Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Horaire d'accueil :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr

L'évolution de la fréquentation du crématorium montre que la crémation se développe dans le département.
Saint-Denis-sur-Loire suit cette évolution en aménageant un nouvel espace cinéraire dans son cimetière au cours du premier semestre 2019.

Représentants de la Commune au Pays des Châteaux :
Dominique RICHOMME (titulaire) et Emmanuelle LE GALL (suppléante)

Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit les 90 communes que composent la Communauté d'Agglomération de Blois, la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Il sert à quoi ?

Un nouveau contrat régional

Le Pays a contractualisé en juillet 2018 avec la Région pour une durée de 6 ans et un montant de 20,6 millions d'€.
Cette enveloppe permettra de soutenir des projets de développement territorial liés au tourisme, au logement, à la biodiversité, la santé, l'agriculture ...

Centre aquatique à St Laurent Nouan

Un programme européen LEADER en soutien au développement rural

Le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2022, une enveloppe d'1,3 million d'euros a été obtenue afin de soutenir des projets expérimentaux sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.

Maison de services au public itinérante –Communauté de communes Beauce Val de Loire

Favoriser l'émergence de projets pour un développement local partagé

Mutualiser et coopérer entre les 3 intercommunalités à l'échelle du bassin de vie de Blois

Conseiller, accompagner les porteurs de projets publics/privés et jouer le rôle d'interface avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, des organismes consulaires...

Une attention particulière portée sur l'énergie

Le Pays accompagne ses collectivités territoriales sur la gestion énergétique de leur patrimoine : isolation, énergie renouvelable, mobilité, éclairage public...

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'ADEME afin de subventionner les entreprises, associations et collectivités qui auraient un projet d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique).

Un pôle d'excellence touristique

En 2018, le Pays poursuit le développement des boucles « Châteaux à vélo », avec la réalisation par Agglopolys de l'itinéraire n°26 dénommé « La Beauce au naturel » au Nord de Blois.

Par ailleurs, le Pays a élaboré un Guide Pratique qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets touristiques au développement d'aires d'accueil de qualité pour mailler l'ensemble de nos 500 km d'itinéraires cyclables.

Il perçoit la taxe de séjour permettant de financer la promotion de notre destination et de subventionner des manifestations touristiques sur le territoire.

Le Pays des Châteaux a également fait l'acquisition de nouveaux locaux situés à côté du château de Blois afin de permettre le déménagement de l'Office de Tourisme Blois-Chambord-Val de Loire courant 2019.

Un Projet Alimentaire Territorial

A la fois bassin de production diversifié et bassin de consommation, le Pays cherche à relocaliser l'alimentation depuis une dizaine d'années. Il vient de réaliser un diagnostic de l'agriculture et de l'alimentation, dans le but d'élaborer un programme d'actions partagé avec les acteurs locaux (agriculteurs/producteurs, collectivités, société civile, organismes institutionnels, entreprises de transformation/ distribution/ commercialisation...).

Futurs locaux de l'office de tourisme

Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

02 54 46 09 30

@ contact@paysdeschateaux.fr

1 rue Honoré de Balzac
41 000 BLOIS

ROULEZ ÉLECTRIQUE
EN LOIR-ET-CHER

100 bornes de recharge implantées en concertation avec les collectivités en 2017

Coût du déploiement de **100 bornes de recharge** pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public : 850 000 euros HT

Ce projet porté par le SIDELC est co-financé à 50 % par une aide de l'État au titre des « investissements d'avenir » (convention signée avec l'ADEME)

SIDELC
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher
15, rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois cedex
Tél. : 02 54 55 16 50
contact@sidelc.com

CARTE DÉPARTEMENTALE DE DÉPLOIEMENT DES IRVE
(Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)

COMMUNES (69)	NOMBRE DE BORNES (100)
Arville	1
Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché)	1
Beauce-la-Romaine (Verdes)	1
Blois	8
Bracieux	1
Cellettes	1
Chailles	1
La Chapelle-Vendômoise	1
Chaumont-sur-Tharonne	1
La Chaussée-Saint-Victor	1
Chémery	1
Cheverny	1
Chissay-en-Touraine	1
Contres	2
Cour-Cheverny	2
Couture-sur-Loir	1
Dhuizon	1
Epuisay	1
La Ferté Beauharnais	1
Fossé	1
Fougères-sur-Bièvre	1
Fréteval	1
Huisseau-sur-Cosson	1
Lamotte-Beuvron	2
Langon	1
Marchenoir	1
Maves	1
Mennetou-sur-Cher	1
Mer	3
Mondoubleau	1
Montlivault	1
Montoire-sur-le-Loir	2
Mont-près-Chambord	1
Montrichard–Val de Cher (Montrichard)	2
Morée	1
Muides-sur-Loire	1
Mur-de-Sologne	1
Naveil	1
Neung-sur-Beuvron	1
Nouan-le-Fuzelier	1
Noyers-sur-Cher	2
Oucques-La-Nouvelle (Oucques)	1
Pierrefitte-sur-Sauldre	1
Pontlevoy	1
Pruniers-en-Sologne	1
Romorantin-Lanthenay	5
Saint-Aignan-sur-Cher	1
Saint-Amand-Longpré	1
Saint-Claude-de-Diray	1
Saint-Georges-sur-Cher	1
Saint-Gervais-la-Forêt	3
Saint-Laurent-Nouan	3
Saint-Ouen	1
Salbris	3
Savigny-sur-Braye	1
Selles-sur-Cher	2
Selommes	1
Soings-en-Sologne	1
Theillay	1
Trôo	1
Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)	1
Vendôme	5
Vernou-en-Sologne	1
Veuzain-sur-Loire (Onzain)	2
La Ville-aux-Clercs	1
Villefranche-sur-Cher	1
Villeherviers	1
Villiers-sur-Loir	1
Vineuil	1

Le SIDELC ?

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité au niveau départemental.
En 2015, la réforme de ses statuts lui a donné la capacité d'exercer et d'organiser la compétence « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques », prévue à l'article L. 2224-37 du CGCT portant sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Saint-Denis-sur-Loire n'est pas encore dotée de sa borne de recharge pour véhicules électriques. Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'en installer une… Mais où ? Pour qui ? Pour quels usages ? Nous n'avons pas encore les réponses à ces questions.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Il est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité. Il ajoute également à la qualité de son expertise, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, le réseau de distribution électrique départemental comprend 13 627 km de lignes basse et moyenne tension ainsi que 9 242 postes de transformation qui desservent près de 200 000 clients.

Représentants de la Commune au Comité syndical du SIDELC :
Jean-Pierre MOREAU (titulaire) et Christophe ROCHEREAU (suppléant)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

LES COMITÉS DE BASSIN

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019

POURQUOI VOUS DEMANDER VOTRE AVIS ?

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation… sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Sous l'action de politiques publiques, des défis trouvent des solutions.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

Qui vous consulte ?

Les comités de bassin et l'État.
Le comité de bassin Loire-Bretagne, "parlement local de l'eau", réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations, de l'État, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Sur quoi êtes-vous consulté ?

Pour élaborer le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux –Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État identifient dès maintenant les enjeux auxquels il faudra répondre. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour identifier les défis à relever.
Ces enjeux, et les pistes d'action identifiées, sont détaillés dans deux documents : les documents des questions importantes auxquelles le futur plan de gestion des eaux et celui des risques d'inondation devront répondre.

A quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation.

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin. Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs identifiés. Plusieurs possibilités pour donner votre avis :
- répondez en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
- retournez le questionnaire ci-joint par courrier
- formulez une contribution libre sur papier ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr

La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Les bassins hydrographiques : territoires de la gestion de l'eau

Les bassins hydrographiques sont délimités par la ligne de partage des eaux superficielles ruisselant vers les rivières et la mer.

Nous comptons 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, finance les actions de protection de l'eau.

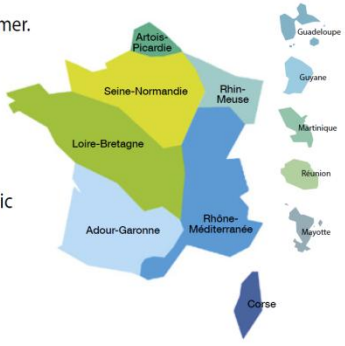

→ Répondez en ligne sur

www.prenons-soin-de-leau.fr

Les comités de bassin, dont le bassin Loire-Bretagne auquel nous appartenons, lancent une grande consultation pour que les habitants donnent leur avis sur la gestion de l'eau et le risque inondation.
Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne ou sur papier en téléchargeant le questionnaire sur saintdenissurloire.fr. Des exemplaires du questionnaire sont aussi disponibles en mairie.
Dossier complet sur le site de la commune.

INFORMATIONS PRATIQUES

CHIENS DANGEREUX

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.

STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Agglopolys et Val-Eco distribuent des autocollants **STOP PUB**.
Des exemplaires sont disponibles en Mairie.

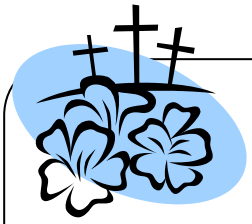

Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation. A défaut, la concession pourra faire l'objet d'une reprise par la Commune.

Nous vous en remercions par avance.

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles… venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée ou les employés communaux, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions…

Par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2017, les tarifs, depuis le 1er janvier 2018, sont les suivants :

Du 1er octobre au 30 avril	*Habitants de la commune*	*Hors commune*
Une demi-journée	**80 €**	**115 €**
Une journée	**150 €**	**255 €**
Deux jours	**255 €**	**400 €**

Du 1er mai au 30 septembre	*Habitants de la commune*	*Hors commune*
Une demi-journée	**65 €**	**100 €**
Une journée	**125 €**	**230 €**
Deux jours	**205 €**	**350 €**

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations Dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.

La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39

Saint-Denis sur Loire

Coordonnées de la Mairie

19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
☎ 02 54 78 68 66
FAX 02 54 74 40 12
www.saintdenissurloire.fr
contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

- Lundi ..... de 16h30 à 18h30
- Mardi ..... Fermé au public
- Mercredi * ..... Fermé au public *
- Jeudi ..... de 09h00 à 12h00
- Vendredi ..... de 16h30 à 18h30
- Samedi * ..... Fermé au public *

* Le mercredi et le samedi, le secrétariat est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous

NUMEROS D'URGENCE

17 POLICE-SECOURS
15 SAMU
18 SAPEURS-POMPIERS

APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112

SÉCURITÉ :

- Gendarmerie de Mer ..... ☎ 02 54 81 41 20

SANTÉ :

- Centre hospitalier de Blois ..... ☎ 02 54 55 66 33
- Centre Soins, Accompagnement et prévention en addictologie ..... ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ..... ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ..... ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ..... ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

- Agglopolys ..... ☎ 02 54 90 35 35
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ..... ☎ 02 54 57 41 20
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher ..... ☎ 02 54 58 41 41
- Centre des Impôts de Blois ..... ☎ 0 820 32 42 52

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ..... ☎ 119
- Violences conjugales ..... ☎ 3919
- Allô Maltraitance personnes âgées/handicapées ☎ 0 892 680 118

URGENCES DÉPANNAGES (24H/24H ET 7J/7J)

- VEOLIA (fuite d'eau importante) ..... ☎ 09 69 32 35 29
- Agglopolys (Assainissement collectif) ..... ☎ 02 54 44 50 50
- ENEDIS (Électricité) ..... ☎ 09 726 750 41
- Urgence Sécurité GAZ ..... ☎ 0 800 47 33 33

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

RETENEZ BIEN CES DATES !!! **Nos associations comptent sur vous !**

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
6 janvier	14h30	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
30 janvier	Après-midi	Concours de belote	AC--AFN	Maison des Associations
17 février	Matin	Battue aux renards	Société de Chasse	Saint-Denis-sur-Loire
10 mars	Matin	Comptage perdreaux	Société de Chasse	Saint-Denis-sur-Loire
mars	Matin	Nettoyage des bords de Loire	Municipalité	Parking de la Loire
16 mars	19h00	Loto	Ass. Parents d'Élèves	Salle Polyvalente - Villerbon
16 et 17 mars	Journée	Exposition Photos	Comité des Fêtes	Maison des Associations
22 mars	20h00	Théâtre	Apollos	Salle de la Martinière
23 mars	20h00	Théâtre	Apollos	Salle de la Martinière
24 mars	15h00	Théâtre	Apollos	Salle de la Martinière
5 avril	Après-midi	Carnaval de l'école	Ecole Lorjou	Défilé dans le Bourg
6 avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
8 mai	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
15 mai	Après-midi	Concours de belote	AC-AFN	Maison des Associations
19 mai	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	A partir de 8h00 Place E. Leroux
19 mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Complexe sportif
21 mai	19h00	Concert de la Chorale des enfants du RPI	Écoles de Ménars, Villerbon et SDSL	Complexe Intergénérationnel de Fossé
15 juin	19h30	Guinguette	Apollos & Comité des Fêtes	Place Eugène Leroux
30 juin	Après-midi	Fête des écoles	Ass. Parents d'Élèves	Villerbon
9 octobre	Après-midi	Concours de belote	AC-AFN	Maison des Associations
20 octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Dans le Bourg
11 novembre	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
30 novembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
7 décembre	19h00	Téléthon	Apollos	Maison des associations

Activités et manifestations régulières tout au long de l'année (sauf juillet - août)				
1er lundi de chaque mois	à 15h et à 18h30	Cuisine	Apollos	Maison des Associations
2ème lundi de chaque mois	de 14h à 17h	Patchwork	Apollos	Maison des Associations
2ème et 4ème vendredis de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Com. des Fêtes	Maison des Associations
Tous les mardis, hors vacances	10h à 11h15	Yoga	Apollos	Salle de la Martinière
Tous les mardis, hors vacances	18h45 à 19h45	Gym volontaire	Apollos	Salle de la Martinière
Tous les jeudis, hors vacances	19h30 à 20h45	Yoga	Apollos	Salle de la Martinière

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée ou l'horaire non précisé, surveillez vos boîtes à lettres, les prochains Trait-d'Union ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr

ALPHA MEKA
Retrouver nous à partir du
01 mars 2019
Z.A Des Sarrazinieres
41000 St Denis Sur Loire
CYCLE MOTOCULTURE
TEL: 02.54.55.08.31
ALPHAMEKA.CM@GMAIL.COM

Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.

Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.

Thierry DECOUARD TD Auto
mécanique, entretien, carrosserie, peinture
ICI ACHAT DE VOTRE VEHICULE
TOURISME, UTILITAIRE, 4x4
Récent Ancien ou collection
POINT CARTE GRISE
VENTE véhicules d'occasion
particuliers & professionnels
Ici nous pouvons établir votre
CARTE GRISE
06 37 93 69 44 - 02 54 33 91 12

Ets GAUDIER
Blois / Beaugency / Contres
Dépannage – Remorquage
Voitures / Utilitaires / Poids-Lourds
☎ 02.38.44.57.59

Saint-Denis sur Loire

HOME BOX

BOX à LOUER
AU MEILLEUR PRIX !

DE 2 À 30M²

ACCÈS
24H/24 - 7J/7

SÉCURITÉ
OPTIMALE

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

02 54 74 10 30

ARTISAN

Laurent
CALLIGARO

- CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
- CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
- SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

02 54 78 91 84
Fax : 02 54 74 87 20

ZA des Sarrazinières - 10 rue des Boulonnières - 41000 ST-DENIS/LOIRE - E-mail : calligarolaurent@orange.fr • www.construction-calligaro.fr